

Abonnements par la poste :

Edition quotidienne	
CANADA	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique ..	\$8.00
UNION POSTALE	\$10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE ..	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TELEPHONE: Main 7480

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5159

FAIS CE QUE DOIS!

Et la réponse ne vient toujours pas...

Le silence qui flotte sur l'affaire de Manicouagan

C'est le 30 janvier, mardi prochain, que seront mises aux enchères, avec quelques autres de beaucoup moindre importance, les concessions forestières de Manicouagan.

A trois reprises déjà, les 8, 9 et 16 janvier, nous avons longuement appelé sur ces enchères l'attention du public et demandé, sur les circonstances qui les entouraient, des renseignements qui ne manquent sûrement pas d'importance.

La question paraît avoir, dans les milieux oppositionnistes, suscité quelque curiosité. Du côté ministériel, aucun écho jusqu'ici et ce silence prolongé semble bien devoir être systématique et persistant.

Ce n'est point cependant que, de ce côté, on omette de nous lire. M. Pelletier le rappelait hier encore: d'une part, on épuise, pour nous être désagréable, les ressources du dictionnaire, et de l'autre, on fouille dans la caisse électorale pour faire reproduire, à tant la ligne, les éloges que nous avons cru devoir, de temps à autre, adresser aux ministres.

La question, pourtant, mériterait qu'on la discutât à fond. Il s'agit d'une affaire de millions.

* * *

Les concessions qui seront mises aux enchères mardi prochain — nous ne parlons ici que du bloc de Manicouagan — couvrent deux mille milles carrés de territoire. Le gouvernement a cru devoir fixer à \$200 du mille, soit à \$800,000 environ, la prime d'adjudication, à laquelle viendront plus tard s'ajouter le prix de la rente foncière annuelle et les droits de coupe à percevoir sur les bois abattus. Il a décidé que les acquéreurs devraient, dans un délai de sept ans, construire une usine capable de fournir chaque jour cent tonnes de pulpe ou de papier et développer une force hydraulique de 15,000 H. P.

Cela suffit à marquer l'extrême importance de l'opération projetée et la très grande valeur des ressources naturelles que, mardi prochain, concèdera la province.

* * *

Or, nous voulions d'abord savoir pourquoi l'on n'a pas pris les moyens de donner à un plus grand nombre d'enchérisseurs le moyen de concourir et pourquoi les enchères du 30 janvier paraissent bien ne devoir être, en fait, qu'un trompe-l'œil.

Nous avons posé la question sans malveillance, avec une parfaite courtoisie, en termes beaucoup plus aimables même que ceux que nous venons d'employer.

Silence partout.

Pourquoi?

Pourquoi, si l'on a quelque raison à donner, ne nous dit-on pas pourquoi on a réduit au chiffre maximum d'un mois les délais de publicité, alors que la valeur même des concessions et les conditions des enchères exigent des enchérisseurs une connaissance approfondie — qui ne peut être que le résultat d'un assez long examen — des terrains, des chutes qui doivent être en même temps louées, de leurs conditions d'exploitation, ainsi que la réunion, qui prend forcément aussi du temps, de capitaux considérables, que l'on ne peut songer à engager qu'après les examens et calculs préliminaires dont nous venons de parler?

Pourquoi, si l'on est capable, ne nous démontre-t-on pas que les conditions mêmes de la mise aux enchères ne tendent point à écarter tous ceux qui n'auront pas d'avance étudié le terrain, fait leurs calculs et groupé leurs capitaux?

* * *

Et pourquoi encore — c'est notre deuxième question — ne nous indique-t-on pas la raison de l'extraordinaire différence qui existe entre les diverses sanctions obligatoires prévues par l'avis de mise aux enchères?

Tout enchérisseur est contraint de déposer, le 27 janvier, une somme de \$150,000. S'il ne prend point part aux enchères ou si, étant l'heureux adjudicataire, il refuse de signer le contrat, les \$150,000 seront confisqués.

Ce sera le prix des ennuis et du tort qu'il pourra avoir causés à la province.

Cet enchérisseur, s'il a obtenu le contrat, devra laisser aux mains du gouvernement un dépôt, non plus de \$150,000, mais de \$50,000, comme garantie de l'exécution de deux clauses très importantes de son contrat, celles qui paraissent devoir garantir que les terrains ne seront point détenus pour de simples fins de spéculation: la construction de l'usine et l'aménagement des chutes. S'il viole ces clauses, il perdra ses \$50,000. Obligatoirement, c'est tout. On ajoute bien que le gouvernement "aura aussi le droit d'annuler le contrat et le permis de coupe de bois, sans aucune indemnité", mais ceci est purement facultatif.

Il y a là, si l'on tient compte de la répercussion réelle sur les intérêts de la province des deux actes à punir, une disproportion — entre les deux sanctions obligatoires — qui paraît bien singulière et que le gouvernement aurait tout intérêt, ce semble, à expliquer.

* * *

Autre point, que nous n'avons pas encore soulevé, mais sur lequel nous aimerions aussi avoir des renseignements.

On sait que le gouvernement tire des concessions forestières trois revenus différents: la prime d'adjudication, payée une fois pour toutes, la rente foncière annuelle — tant par mille carré — et les droits de coupe sur le bois abattu.

La pratique ancienne était de baser sur la prime d'adjudication les enchères publiques. Celle-ci était fixée à tant par mille, les enchérisseurs mettaient \$5, \$10, \$15, etc., de plus et le plus hardi l'emportait.

Cette fois, il est stipulé que "l'enchère portera sur le montant à payer en plus des droits de coupe ordinaires en vigueur". Quel motif — nous posons la question, sans formuler d'opinion — a déterminé ce changement?

L'ancien système offrait un caractère de fixité. La somme une fois déterminée, on n'y revenait plus.

Avec le nouveau, nous aurons affaire à un excédent, lui-même fondé sur une matière essentiellement variable. (M. Taschereau s'est loué, dans son manifeste, d'avoir abaissé les droits afin, l'an dernier, de favoriser une plus grande coupe.)

L'acquéreur, toujours contraint de payer son excédent, n'aura-t-il pas un intérêt, considérable et constant, à faire pression sur le gouvernement pour amener la baisse des droits promis dits?

Et, comme il sera difficile de lui faire un régime à part, ne crée-t-on pas là un facteur qui tendra à la baisse générale, dans toute la province, des droits de coupe?

Omer HEROUX.

Nous voulons les noms

Le "Soleil" nous accuse d'être toujours "plein d'indulgence pour une bande de chevaliers d'industrie, d'hommes tarés, des fripouilles". Qu'il nous désigne ces protégés, qu'il établisse leur friponnerie et qu'il nous prouve quand et comment nous leur avons témoigné de l'indulgence et de la mansuétude.

Nous détachons du Soleil du vendredi 29 janvier cet étonnant poulet:

Faut-il s'étonner, après cela, que dans cette prétendue bonne presse (c'est de nous qu'il s'agit), on soit si sévère et si peu juste envers les libéraux, qui, sans être parfaits, ont à leur crédit des œuvres utiles, une vie honnête, laborieuse et sans reproche, tandis qu'on est toujours plein d'indulgence et de mansuétude à l'égard de toute une bande de chevaliers d'industrie, d'hommes tarés et de fripouilles, au moment que ceux-ci sont hostiles à l'administration libérale.

C'est écrit: nous sommes "si sévères et si peu justes envers les libéraux qui, sans être parfaits, ont à leur crédit des œuvres utiles, une vie honnête, laborieuse et sans reproche", tandis que nous sommes toujours "plein d'indulgence et de mansuétude à l'égard de toute une bande de chevaliers d'industrie, d'hommes tarés et de fripouilles".

Le Soleil tombe dans la faute que nous reprochions au ministre de l'Agriculture et au ministre des Terres et Forêts. Il affirme, il ne prouve pas. Nous l'invitions donc à nous nommer ceux qui composent "toute une bande de chevaliers d'industrie, d'hommes tarés et de fripouilles" pour lesquels nous avons toujours été plein d'indulgence et de mansuétude et de nous prouver quand et comment nous avons manifesté cette indulgence et cette mansuétude envers ces chevaliers d'industrie, ces hommes tarés et ces fripouilles.

Par contre, nous affirmons que le Soleil trompe délibérément ses lecteurs quand il écrit que nous avons toujours été si sévères et si peu justes envers les libéraux; nous n'en voulons d'autre preuve que les extraits du Devoir à l'égard du gouvernement cités dans la propre (1) littérature électorale et de parti libéral. Nous affirmons, de plus, sans crainte d'être contredit par le ministre de l'Agriculture lui-même, que, dans son cas particulier, puisque c'est de lui surtout que le Soleil s'occupe, nous avons loué aussi souvent et plus complètement — parce que nous n'avions pas à nous alarmer de son influence montante — que le Soleil lui-même, l'esprit de travail, l'inaltérable activité, l'habileté dialectique, la connaissance des affaires de son ministère, de M. Caron. Si le parti libéral n'a pas reconnu ses mérites réels et ne l'a pas placé à la tête des affaires de la province, ce qui eût été dans son meilleur intérêt (intérêt du parti libéral), — ce n'est pas parce que nous avons été trop sévère ou que nous avons manqué d'esprit de justice envers le ministre de l'Agriculture, mais bien plutôt parce que l'égoïsme de ceux qu'il sert depuis vingt ans a méconnu ses services et combattu son influence.

* * *

Le Soleil fait, en outre, de M. Gareau notre protégé. Rien n'est moins justifié, ni plus faux. Nous ne connaissons pas M. Gareau, nous n'avons jamais échangé deux mots avec lui. Sa personnalité nous indiffère absolument. Nous ne l'avons jamais défendu. Nous avons simplement reproché à deux ministres, MM. Mercier et Caron, d'avoir abusé de leur immunité parlementaire pour injurier deux adversaires, MM. Lamare et Gareau, et pour porter contre eux des accusations dont ils ont omis de prouver les plus graves.

Le Soleil nous a, une première fois, reproché notre prétendue mauvaise foi. M. Mercier, disait-il, a cité des faits et M. Caron a déposé des photographies de chèques et des copies de correspondance, etc., pour établir ce qu'il disait contre Gareau. Nous avons pris le compte rendu du Canada pour prouver que M. Mercier n'a rien établi de ce qu'il avançait, et nous avons pris le Soleil pour démontrer que M. Caron ne prouvait pas ce que nous considérons l'accusation la plus grave portée contre M. Gareau, celle de maître-chanteur. Le Soleil nous reproche de nous rabattre sur le compte rendu des autres journaux. Il met ce que nous affirmons en doute: nous invoquons d'autres témoignages, le sien et celui du Canada ou le témoignage de journaux qui lui sont nettement sympathiques, comme la Gazette et l'Événement. Il n'est pas encore content. Que lui faut-il?

Dans sa réplique, notre confrère québécois abandonne complètement M. Mercier. Il ne s'occupe plus que de M. Caron.

Il nous reproche d'avoir dit que le ministre de l'Agriculture, a fait preuve "d'une grave incurie, à singulièrement manqué de jugement et de sagesse en engageant Gareau comme conférencier agricole".

Or, dit-il, la vérité, c'est que Gareau était à l'emploi du département de l'Agriculture depuis plusieurs années déjà, lorsque M. Caron devint ministre en 1909. M. Caron n'a pas engagé Gareau, mais combien d'années l'a-t-il gardé à son service? Et pour être juste, le Soleil ne devrait-il pas reporter le blâme que nous adressons à M. Caron au prédecesseur de celui-ci, qui ne devait pas être un bleu?

Ensuite, le Soleil établit une différence subtile entre les employés qui se font des revenus en dehors du ministère et Gareau qui aurait été coupable du même crime. Mais il réduit singulièrement le crime de Gareau. Sa faute a été en somme de faire du travail sans permission et après défense expresse. Le principe du supplément n'est pas mauvais en soi. C'est donc d'une simple désobéissance qu'il est surtout coupable. La principale différence entre Gareau et les employés qui se font des revenus à chanter les louanges du gouvernement et à décrier les journaux libéraux, c'est qu'ils ont la permission du ministre. Nous ne voyons pas en quoi les intérêts du public sont mieux servis, du fait que le chef est complice d'une irrégularité.

Nous n'avons pas pris au tragique l'accusation portée contre Gareau d'avoir donné des chèques sans fonds, parce que, disions-nous, la même chose est arrivée à un excellent député libéral, au grand étonnement d'un de ses collègues qui était sa victime, il y a deux sessions, et qu'il n'a pas été pour cela banni des rangs du parti. Le journal ministériel nous reproche de n'avoir pas prouvé à notre tour ce que nous avançons. Pour prouver, il aurait fallu nommer ce député, lui causer du tort, ce que nous ne voulons pas. En ne le nommant pas, nous ne lui avons pas fait le moindre préjudice, il n'a été reconnu que de ceux qui le connaissent déjà. Si les soupçons ont pu se porter sur d'autres, ce ne peut être que sur ceux qui ont commis ce que le ministre de l'Agriculture trouve une faute impardonnable de la part de Gareau. Mais le Soleil établit une différence entre M. Gareau et ce député. M. Gareau aurait pris de l'argent public pour le faire servir à ses fins personnelles. Parfait. Il se rencontre assez souvent des fonctionnaires concussionnaires. On a parlé de deux, au cours de la dernière session. L'un se trouvait attaché au ministère de M. Caron. Le ministre l'a-t-il dénoncé avec le même acharnement qu'il met à dénoncer Gareau? Non. Il s'est simplement défendu de le protéger, en réponse à l'accusation de M. Sauvé; mais ce fonctionnaire malversateur et fugitif de la justice ne s'est pas mêlé de politique, il appartient à une excellente famille royale. Voilà toute la différence. Nous sommes prêts à admettre que, le jour où il fera de la politique contre le gouvernement, les ministres le dénonceront avec la même énergie que M. Gareau.

Pour nous, nous ne dénoncerons pas l'un plus que nous ne protégerons l'autre, parce que nous n'obéissons qu'à un mobile, l'intérêt public, et que l'intérêt public n'exige pas que nous démasquions un fonctionnaire qui a "mangé la grenouille" et que nous ternissions publiquement le nom honorable de sa famille.

Dire à des ministres: Vous abusez de votre immunité parlementaire en portant de très graves accusations insuffisamment étayées contre deux adversaires politiques, voilà ce que le Soleil appelle être plein d'indulgence et de mansuétude à l'égard de toute une bande de chevaliers d'industrie, d'hommes tarés et de fripouilles, du moment que ceux-ci sont hostiles à l'administration libérale. La mauvaise foi est insigne. Nous voudrions savoir encore une fois quelle est cette bande de chevaliers d'industrie, d'hommes tarés et de fripouilles pour lesquels nous sommes plein d'indulgence et de mansuétude.

Le Soleil voudra-t-il nous donner des noms et des preuves?

Louis DUPIRE.

Bloc-notes

Publicité

A deux endroits, ce matin, le Canada publie des coupures du Devoir pour étayer la cause du cabinet Taschereau. Et, dans l'Événement d'hier matin, en plein milieu d'une annonce payée par le parti libéral, on trouve d'autres citations du Devoir. Ainsi, le parti qui profite de sa position stratégique pour employer des fonds de la province à alimenter sa presse officielle, — le Soleil et, à un moindre degré, le Canada, — est obligé d'avoir recours au témoignage de la presse libre pour tenter d'obtenir les voix des électeurs mécontents, et les rallier à ses candidats. La presse de parti trouve son profit matériel à citer la presse libre, — car cela la paie, — tout comme elle serait parfois fort en peine de savoir quoi dire, si elle n'avait comme tête de Turc cette même presse. Quand à nous, cela nous amuse, de constater que si nous disons du bien du ministère, on ne met pas en doute la sincérité et la vérité de ce que nous écrivons, et que si nous le critiquons, tout de suite, on nous tombe dessus à coups

Le procès des six industriels allemands

de trique et l'on sort tout ce qu'il y a de gros mots dans le dictionnaire des invectives, pour nous en bombarder. Et pourtant, nous disons la vérité, dans un cas comme dans l'autre.

Relations commerciales

On aura lu dans le Devoir de samedi dernier le rapport de M. le sénateur Beaudry sur les avantages que la France offre au Canada, du point de vue d'une exposition ambulante. Ce rapport est complet et concluant. Le Canada se prépare à bénéficier de ces avantages. Surtout depuis la signature du traité de commerce franco-canadien, nous avons intérêt à nouer avec la France des relations commerciales plus étroites et à faire avec elle des échanges plus nombreux. Il y a un obstacle, quant aux achats français au Canada, — le cours du franc, qui valait hier 6 sous et quatre dixièmes, contre 19 sous et un tiers, en temps normal. Mais, d'autre part, nos importateurs ont tout intérêt à passer des commandes considérables en France, et l'on entend dire qu'ils en profitent dans la mesure du possible.

Intimidation

Certains gens ont l'esprit curieusement fait. Si vous êtes libéral, par exemple, vous avez droit de faire tel geste, d'oser telle déclaration. Si vous êtes oppositionniste, ils vous blâmeront d'avoir fait un geste analogue, une déclaration aussi publique, mais contre leur parti. Ils tiendront même votre associé ou votre maison responsable de votre conduite, comme si, parce que vous êtes en affaires, vous n'aviez pas droit d'exprimer publiquement vos sentiments sur une question libre, ou politique. C'est de cette méthode d'intimidation que le Soleil vient de se servir à l'endroit d'un négociant en vedette de Québec, M. Royer, de la maison J.-B. Renaud. M. Royer ne s'est pas occupé activement de politique, depuis trente ans qu'il vit à Québec, mais il s'en occupe cette année. "Tant que nous avons eu à la tête du parti libéral des hommes comme S.-N. Parent et sir Lomer Gouin, vous ne nous avez pas vu dans les assemblées politiques. Mais aujourd'hui que sir Lomer est parti, on dirait qu'il n'y a plus de tête..." disait-il il y a quelques heures à une réunion favorable à la candidature de M. Faucher, l'adversaire de M. Cannon dans Québec-centre. Tout de suite hier soir, le Soleil publiait la note suivante, en caractères gras: "M. J.-S. ROYER ET LA MAISON RENAUD. — Du fait que M. J.-S. Royer, gérant général de la maison J.-B. Renaud, a présidé l'assemblée du Docteur Faucher aux côtés de M. C.-J. Lockwood, doit-on conclure que la maison J.-B. Renaud entre dans l'arène politique? Nos lecteurs pourront voir que la question que nous posons porte à conséquence". L'Action catholique a déjà marqué que la tendance présente, dans certains milieux ministériels québécois, c'est de reconnaître tous les droits aux libéraux, de les nier tous aux conservateurs. Il suffit d'être oppositionniste, à Québec, pour n'avoir pas le droit de se faire imprimer ici, ou là, ailleurs, de parler ici ou ailleurs, dans une réunion publique. Et ce sont des libéraux qui pratiquent des méthodes de chantage comme celle que le Soleil tente d'exercer contre la maison Renaud. Carieux libéralisme!

Raisonnement stupide

Tout à côté de la note insidieuse du Soleil au sujet de la présence de M. Royer à l'assemblée de M. Faucher, on lit dans le Soleil que l'adversaire de celui-ci, M. Cannon, a tenu à la même heure une grande assemblée libérale. "L'assemblée a été présidée par l'hon. George-Elie Amyot", dit le Soleil, qui résume les raisons apportées par M. Amyot de voter contre M. Faucher. On sait que M. Amyot est un financier et un industriel marquant, qu'il est propriétaire de la Dominion Corset Co., président de la Banque Nationale et intéressé dans toutes sortes de maisons québécoises. Qu'est-ce que le Soleil dirait, si quelque journal, — le Devoir, par exemple, — s'avisait de publier dans un de ses numéros cette note-ci, en gros caractères: "M. AMYOT, LA BANQUE NATIONALE ET LA DOMINION CORSET. — Du fait que M. G.-E. Amyot, président du conseil d'administration de la Banque Nationale et propriétaire de la Dominion Corset Co., a présidé l'assemblée de M. Cannon aux côtés de M. Georges Parent, député libéral à la Chambre des communes, doit-on conclure que la Banque Nationale et la Dominion Corset Co. entrent dans l'arène politique? Nos lecteurs verront que la question porte à conséquence". Le Soleil écumerait. M. Amyot serait mécontent et les administrateurs de la Banque Nationale voueraient à tous les diables l'auteur de cette question. Au fait, ils auraient tous raison. Et le Devoir dégoûterait vite le rédacteur coupable d'une manœuvre aussi stupide, aussi malicieuse. M. Amyot a parfaitement

Fritz Thyssen et ses cinq compatriotes comparaitront demain matin — Leur procureur refuse le tribunal français et demande que le tribunal permanent de justice internationale entende le litige.

Le gouvernement anglais donne instruction à ses représentants militaires en Rhénanie de ne pas s'immiscer dans l'arrestation des Allemands.

(Dernière heure.)

MAYENCE, 23 (S. P. A.). — Le procès de Fritz Thyssen et des cinq autres magnats de l'industrie arrêtés dans la Ruhr, qui devait avoir lieu aujourd'hui, a été ajourné à neuf heures demain matin. On dit que le Dr Frederick Grimm, procureur des accusés, auxquels on reproche d'avoir désobéi aux injonctions des Français, a plaidé défaut de juridiction et d'incapacité du tribunal français.

On rapporte que le Dr Grimm a demandé qu'on réfère la cause au tribunal permanent de justice internationale dont le siège est à la Haye.

CELA POURRAIT DECLANCHER UNE GREVE GENERALE

Le quartier général français croit que la conviction et l'emprisonnement de ces grands propriétaires peut déclencher une grève générale dans tout le bassin de la Ruhr. Les ouvriers des usines de Thyssen, à Essen et à Muelheim, ont récemment annoncé qu'ils déclareraient la grève si leur patron n'était pas remis en liberté, mais ils attendent pour agir le résultat du procès. On croit que l'humeur de la population ouvrière de la vallée peut se manifester par une grève, si les industriels sont condamnés à la prison.

Les Français sont déjà prêts à répondre à une grève générale par l'isolement complet de la Ruhr et de la Rhénanie du reste de l'Allemagne.

LES MINEURS SONT AU TRAVAIL

DUSSELDORF, 23 (S. P. A.). — La majorité des houilleurs du bassin de la Ruhr sont encore à l'ouvrage, aujourd'hui, en dépit des ordres donnés par leurs chefs à Munster et à Elberfeld de déposer leurs outils.

LES ANGLAIS DEVRONT S'ABSTENIR

LONDRES, 23 (S. P. A.). — Le gouvernement anglais a donné instruction à ses représentants militaires en Rhénanie de ne pas se mêler des arrestations et des expulsions de fonctionnaires allemands, de ne pas aider aux Français sous ce rapport et de ne s'immiscer dans aucun incident de cette nature.

Les directives sont très élastiques. Les commandants britanniques sur le Rhin peuvent eux-mêmes voir aux détails et s'adapter aux situations nouvelles à mesure qu'elles surgissent.

GRANDE INQUIETUDE A LONDRES

LONDRES, 23 (S. P. A.). — L'inquiétude si répandue à Londres concernant la situation périlleuse de la Ruhr s'est accentuée encore à la nouvelle que les Français étendent leurs activités à la région de Cologne. La nouvelle que les Français avaient émis un décret d'expulsion contre les fonctionnaires allemands de la zone anglaise est parvenue à Londres trop tard pour que les journaux du matin puissent la commenter, mais les organes qui risquent quelques critiques paraissent croire que les troupes britanniques de Cologne peuvent être entraînées dans un nouveau conflit avec les Allemands.

ON VEUT LE RAPPEL DES TROUPES

Le public redemande le rappel des troupes, tout comme aux premiers jours de l'avance française dans la Ruhr.

Tout le monde ne demande pas le retrait des soldats, mais c'est une des mesures que le gouvernement anglais songe sérieusement à prendre pour ne pas plonger la Grande-Bretagne dans un imbroglio dont la majorité du peuple désire tenir la nation à l'écart.

Jusqu'à présent, les commentaires affirment que l'Angleterre doit rester neutre dans le district de Cologne et s'abstenir de toute participation aux arrestations ou expulsions que la France peut juger bon de faire. (Voir aussi en page 3)

droit de s'occuper de la candidature de M. Cannon, tout comme M. Royer de celle de M. Faucher. Ils paient tous deux des taxes, ils sont tous deux électeurs, et ce n'est pas parce qu'ils sont industriels ou commerçants traitant avec le public qu'ils doivent s'abstenir de s'intéresser à l'administration de la chose publique. Il faut avoir une mentalité de partisan fanatique ou un demi-cerveau pour oser soutenir le contraire.

G. P.

LaPlume corrige un erratum

LaPlume m'écrit: "Mon cher ami, 'Il n'y a rien qui ressemble au-

tant au manuscrit de la plupart des grands hommes que celui d'un illettré: les deux sont illettrés. Je suis, je l'admets, peu instruit et mon écriture n'est pas ce qu'il y a de plus moulée. Cela vous excuse de m'avoir fait écrire picknikion à la place de pickwickian, bien que l'erreur ait fort scandalisé mon fils qui, ainsi que j'avais l'honneur de vous le dire, a des lettres; mais cela ne vous excuse nullement d'avoir passé toute une ligne, ce qui me fait dire un non-sens. Je vous demande donc de rétablir: "Mais qu'est-ce qu'il faut donc à ces messieurs? X, à qui je posais cette question, m'a répondu: "N'importe quoi, mais pas un Québécois!" Ces quatre derniers mots que je souligne ont été sautés. Avez-vous eu peur des Québécois?" Dont acte.

NEMO.

Pendant la campagne électorale

D'ici le 5 février, il faut vous renseigner bien, pour savoir comment voter, si vous n'avez pas d'idée préconçue.

Pour vous renseigner de cette façon, vous lirez les journaux et vous y chercherez l'information et les commentaires qui vous aideront à former votre jugement.

Des journaux à lire pour cela, le premier est le Devoir. Il n'est lié à aucun groupe politique ou financier, il n'est l'instrument d'aucune coterie ni d'aucune combinaison d'affaires, il ne sert les intérêts de personne, il met avant tout ceux du public et le bien général.

Vous trouverez le Devoir tous les soirs, avec les meilleurs comptes rendus d'assemblées politiques, les plus impartiaux, et les dernières nouvelles de la campagne électorale, dans les principaux dépôts de journaux, si vous êtes en ville. Il s'y vend 3 sous le numéro.

On peut s'y abonner pour la durée de la campagne électorale et continuer de le lire ensuite, pour savoir ce qui se passera au lendemain des élections. Deux mois, par la poste, en dehors de Montréal et de la banlieue, au Canada, \$1, 60, \$3, un an, \$6.

POUR QUI VOTER?

--Le "Devoir" commencera demain, sous ce titre, la publication d'une série d'articles de M. Henri Bourassa sur la situation électorale provinciale.

LE MANIFESTE DE M. SAUVÉ

LE CHEF DE L'OPPOSITION QUALIFIE LE REGIME TASCHEREAU DE "REGIME QUI, PAR SES LOIS INIQUES ET INCONSTITUTIONNELLES, VEUT L'ABOLITION DE TOUTES LES LIBERTES" — FAUX PROGRES — DEPENSES EXTRAVAGANTES — II FAUT UNE ENQUETE COMPLETE SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE — LA LOI DES ALCOOLS EST UNE LOI D'OPPRESSION — LA GAUCHE VEUT LA LIBERTE DU COMMERCE, SOUS LA SURVEILLANCE VIGOUREUSE DE L'ETAT — ON NEGLIGE L'AGRICULTURE, ON MALTRAITE LE COLON.

M. SAUVÉ VEUT UN INVENTAIRE COMPLET DE NOS RES-SOURCES NATURELLES.

Voici le texte de l'appel que M. Sauvé adresse, aujourd'hui, à tous les électeurs de la province de Québec, où il formule ses critiques contre le régime Taschereau et définit le point de vue de l'opposition sur les différentes questions d'intérêt public soumises aux électeurs le 5 février prochain :

A MESSIEURS LES ELECTEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Messieurs, — Il a plu au lieutenant-gouverneur de dissoudre la législature à la demande de son gouvernement. La dissolution aura lieu le 5 février prochain, moins d'un mois après la dissolution. Le gouvernement semble n'avoir tenu compte des électeurs de la saison et du court délai entre la dissolution et la votation qu'en vue d'écarter un nouveau mandat. La température ne s'est-elle pas chargée d'illustrer ce coup de force? Que des milliers et des milliers de bons citoyens, les uns à cause de l'emploi des vieilles listes électorales dans certaines villes de la province, soient empêchés de donner leur vote le 5 février, tant mieux, semble dire le gouvernement.

Electeurs, si vous le voulez, ce sera le dernier acte autocratique du régime Taschereau.

Il n'y a pas de raison d'Etat qui justifie la dissolution de cette saison. C'est un acte de justice; c'est un acte de bon sens; c'est une violation de la constitution et un défi au peuple. L'abus de la dissolution dans notre province justifie davantage l'opposition de vouloir une date fixe pour les élections.

L'opposition désire un appel au peuple en 1923, mais à une saison où la consultation populaire eût été plus facile et plus complète.

L'oligarchie du gouvernement rappelle les heures les plus sombres de notre histoire. Ce dernier acte du cabinet Taschereau est l'incarnation de tous les abus, de tous les excès, de tous les empiétements d'un régime exécrable; c'est la conclusion naturelle d'un régime qui, dans ses lois iniques et inconstitutionnelles, a voulu l'abolition de toutes les libertés: liberté de parole, liberté de la presse, liberté du citoyen, liberté des municipalités, liberté des institutions de charité. Le gouvernement veut empêcher le peuple de voir ses abus et ses fautes après avoir ostensiblement baïonné l'opposition à la Chambre. Le gouvernement a sonné l'appel au peuple, mais pour le peuple, c'est l'heure de la revanche qui est sonnée. Revanche contre la tentative d'escamotage d'un nouveau mandat. Revanche contre la législation d'un gouvernement qui a voulu faire du peuple sa chose, son valet, sa victime. Revanche contre des ministres qui recevaient si brutalement, avec tant de mépris, les délégations qui venaient leur faire des demandes ou des représentations.

Messieurs, qui me lirez, vous qui avez souffert du dédain de l'autocratie, vous direz à vos concitoyens que c'est en effet l'heure de la revanche.

SURPLUS MAIS DETTES

Le peuple est appelé à juger la politique du gouvernement et le programme de l'opposition.

Le gouvernement se vante d'avoir distribué beaucoup d'argent et d'avoir eu, chaque année, un surplus considérable. Cet argent a-t-il été dépensé avec sagesse, de manière à diminuer les obligations du peuple et à améliorer la situation de toutes les classes de la société? Ses surplus étaient-ils réels ou fictifs? S'il avait répondu au besoin de la province, s'il avait raisonnablement rémunéré ses fonctionnaires, s'il avait payé ses comptes à échéance, le gouvernement aurait-il eu autant de surplus?

Voilà ce qu'il importe de savoir. Quelle est la situation à la fin de ce régime? La dette publique a augmenté de vingt-huit millions.

OBLIGATIONS MUNICIPALES

Le passif des municipalités et des corporations scolaires s'élève à \$273,870,819, soit une augmentation d'un demi de cent millions depuis vingt-cinq ans.

Les obligations, les charges, les taxes municipales et scolaires ont augmenté hors de proportion avec le revenu de la ferme ou de l'atelier. Elles augmentent constamment. Poussées par les exagérations et les vantardises d'un gouvernement loué par des journaux payés avec l'argent de la province, notre population s'est engagée dans une vie sociale qui a créé un grave problème d'ordre moral et d'ordre économique, problème qui nécessite aujourd'hui une politique de juste milieu. Les exigences du budget domestique dépassent généralement les revenus, ce qui constitue l'une des causes principales du malaise dont nous souffrons.

Notre province a bénéficié d'une période de prospérité grâce à l'ouverture de marchés mondiaux et aux conditions économiques spéciales créées par la guerre. Les gouvernements sages qui ont su s'adapter aux conditions du temps ont pu procurer à leurs commettants la stabilité qui est la base de tout progrès véritable. Le gouvernement de Québec a fait le contraire.

Après avoir conduit Montréal et les villes environnantes à la banqueroute par une législation savamment préparée en vue d'édifier les fortunes de ses favoris, mais ruineuse pour les contribuables, le gouvernement a mis les municipalités rurales dans la même situation sous prétexte de progrès, mais un progrès conçu sans la connaissance exacte de leurs besoins et de leurs possibilités.

DECOURAGEMENT ET FAILLITE

La conséquence, c'est que les faillites sont nombreuses. Il y a eu au-delà de 300 faillites de cultivateurs l'an dernier. Le cultivateur abandonne la culture qui ne paie pas assez pour rencontrer ses fortes dépenses; le colon laisse ses lots, parce qu'il n'est pas assez protégé pour les sacrifices qu'il fait et pour les besoins auxquels il doit faire face.

L'ouvrier paie un loyer disproportionné à son salaire, parce que la propriété est grevée.

L'émigration de nos vers les Etats-Unis, quoique les organes du gouvernement cherchent à la cacher, — est vraiment alarmante. Il est parti, l'année dernière, des milliers de Canadiens pour les Etats-Unis.

VRAI PROGRES ET BON SENS

Il faut une politique de progrès qui s'adapte bien à nos conditions économiques, à nos ressources et qui n'exige pas du peuple plus qu'il ne peut raisonnablement donner. Le gouvernement, par exemple, agit comme s'il avait une fausse conception des revenus de la terre. Pour accommoder surtout le touriste, il a imposé aux cultivateurs et aux municipalités des obligations trop lourdes et décourageantes. C'est un faux progrès. Une politique d'équilibre s'impose.

La conséquence, c'est que les conditions du foyer se font plus difficiles, non seulement par l'augmentation des obligations municipales et scolaires, mais par de nouvelles exigences sociales, par de nouvelles prétentions de la jeunesse. Le faux progrès a transformé la vie rurale au mépris des plus belles traditions, des plus sûres garanties d'ordre et de véritable prospérité. En avant pour le progrès, oui, assurément, mais avec mesure.

scandale. Des employés du gouvernement se sont enrichis dans le commerce de bois et des politiciens se sont faits faux colons pour des fins de spéculation inavouable. Les députés spéculateurs, détenteurs de lots de colonisation ont fait payer par le département de la voirie le transport de leurs billots au moulin de la localité. L'un d'eux a déclaré que s'il avait agi ainsi pour l'obtention de ses lots, c'était sous les yeux paternels du ministère des terres de la Couronne.

Loin de vouloir faire, par une enquête sérieuse, de la lumière sur toutes ces dénonciations, le gouvernement a protégé les coupables, il les a entourés de sa confiance, il en a fait ses représentants.

SPECULATION VERUEUSE

La spéculation véreuse est la caractéristique d'un groupe de politiciens qui, au détriment de l'intérêt public et de leur parti, se sont crus les maîtres éternels du pouvoir et les propriétaires de la province.

VOIRIE

L'opposition s'est toujours prononcée en faveur de l'amélioration de la voirie, mais suivant une classification pratique des routes. Elle réclame depuis dix ans la construction et l'entretien des grandes routes et provinciales. Par son refus d'adopter à temps cette politique, par sa précipitation à engager nos municipalités à faire des chemins de pierre le plus vite possible et par l'incompétence du ministère de la voirie dans la préparation des plans et devis, dans ses conditions de contrats, le gouvernement a fait perdre à la province et à des municipalités au-delà de dix millions de dollars pour des chemins mal faits et mal classifiés. Le gouvernement ne s'est pas rendu compte assez vite des conditions économiques, des ressources de chacune des municipalités, avant d'accorder ses pouvoirs d'emprunt et de diriger les travaux de voirie.

COMMERCE DES LIQUEURS

Jusqu'au commerce d'alcool que le gouvernement, aux idées si mercantiles, a voulu accaparer, sous le faux prétexte d'organiser la tempérance dans cette province. Après avoir permis à des politiciens de faire fortune dans le "bootlegging" en refusant d'appliquer la loi de 1919, organisée au lendemain du référendum, il s'est fait lui-même marchand d'alcool. Il a désorganisé d'importantes maisons d'épicerie; il les a traitées avec injustice.

La loi des liqueurs est une loi d'oppression: elle repose sur un principe que n'ont jamais admis les autorités morales de notre pays. La commission chargée d'administrer cette loi est revêtue d'un pouvoir absolu, arbitraire; elle refuse de rendre compte aux représentants du peuple et de dire quels sont ses prix coûtants. Elle vend de la mauvaise boisson à des prix d'usuriers. Cette loi favorise le pacha, les faux barons de la finance, mais elle maltraite le citoyen de condition modeste.

Le gouvernement s'est organisé un monopole, quand le parti libéral a de tout temps dénoncé le monopole comme un danger. Sa loi n'est pas une loi de tempérance, n'est en six mois, la commission a vendu, rien que dans huit de nos petites villes de la province, 318,853 bouteilles de liqueurs spiritueuses et 97,637 gallons de vin, sans compter la consommation de bière. Le premier ministre déclare que cette loi a pour objet d'assurer la tempérance complète dans la province. L'honorable M. Nicol, trésorier, dit "qu'il attend de plus forts revenus du commerce, l'an prochain". La vente serait donc plus considérable. Si elle est plus considérable, c'est qu'il se consommera plus de liqueurs. Drôle de tempérance!

L'opposition veut une saine liberté de commerce. Elle est opposée au commerce par l'Etat. Elle veut le contrôle du commerce par le gouvernement au moyen d'inspection et de licences. Elle veut une loi qui assure l'ordre par la tempérance, une loi sévère contre l'ivrognerie. Elle veut le respect de l'autonomie municipale. Elle s'oppose à l'ingérence de la politique dans l'obtention des licences. Elle prétend que c'est la garantie de bonne conduite qui doit prévaloir dans l'octroi des licences et non la couleur ni les services politiques. L'opposition veut être juste pour l'hôtelier honnête et respectueux de la loi. Elle réclame pour lui le moyen de vivre honorablement et de se faire des revenus convenables en respectant la loi. Aujourd'hui, le coût de la licence est tellement élevé et le règlement tellement ridicule que l'hôtelier ne peut guère vivre sans violer la loi. Le gouvernement veut exploiter les hôteliers et en faire des esclaves politiques. L'opposition ne veut pas les voler; elle veut en faire des citoyens respectables et respectés. L'opposition s'oppose à la vente des boissons le dimanche, dans les grands hôtels comme dans les petits; pas deux justices, ni deux sortes de respect du dimanche. Je suis sûr que nous pourrions faire une loi qui rapporterait de forts revenus à la province et qui serait plus juste pour tout le monde. Les dépenses d'administration de la

commission s'élèvent à plus de deux millions de dollars par année. C'est un chiffre énorme qui démontre ce que coûte l'étatisme.

LE PROGRAMME DE L'OPPOSITION

L'opposition a un programme. Il comprend toutes les réformes qu'elle a préconisées depuis nombre d'années. Il a été officiellement adopté à la convention des oppositionalistes au mois de mai dernier. Nous demandons que les services de la justice soient moins coûteux et plus à la portée des bourses modestes. Nous prétendons que le rouage de la justice est trop compliqué et qu'il importe de le simplifier. Nous voulons une politique qui réponde mieux aux besoins de l'agriculture, du cultivateur et de l'ouvrier. Nous voulons que les deniers votés pour l'agriculture soient dépensés pour la rendre plus payante et pour alléger le fardeau des obligations qui pèsent de plus en plus sur le cultivateur. C'est cette politique seule qui gardera à la terre le cultivateur et ses fils. Nous voulons la protection de l'école du rang et l'application d'un programme d'enseignement pratique et pas trop chargé.

L'électeur sait ce que nous avons demandé pour l'ouvrier et le cultivateur, à la dernière session. Nous voulons une politique qui encourage la mise des capitaux canadiens dans le développement de nos ressources naturelles pour le bénéfice de notre propre population. Nous voulons un inventaire national.

L'INDUSTRIE

L'opposition réclame depuis longtemps l'organisation de nos pouvoirs d'eau en vue de favoriser l'industrie et de fournir l'électricité à bon marché dans les villes et les campagnes. L'opposition a été la première à vouloir favoriser et protéger l'industrie de la pulpe dans cette province.

Nous voulons rendre justice aux marchands de bois dont l'industrie est nécessaire, mais pas au détriment du colon. Les marchands de bois sont aujourd'hui à la merci d'un pouvoir autocratique et ils sont obligés de se faire le soutien de la caisse électorale du gouvernement. Nous leur demandons de ne pas se constituer les ennemis de la cause du peuple. Le temps est proche où ils devront nous traiter avec plus de justice. L'exploitation de nos forêts est devenue l'une des grandes industries de la province. Elle doit se faire par des hommes d'affaire et non par des hommes à la merci ou au service de politiciens.

Notre politique se résume en deux mots: Bon sens et justice. Que le peuple juge. Veut-il mettre un terme à cette débâcle législative qui l'opprime et le ruine? Oui, cela se voit par la vague populaire qui se développe tous les jours contre l'administration actuelle. La bonne semence jetée en terre par l'opposition a germé à travers la mauvaise herbe du gouvernement. C'est le temps de la récolte. Ayons de bons moissonneurs dans tous les comtés. Que dans les comtés qui n'ont pas encore leur candidat, nos amis se hâtent. Qu'ils n'hésitent pas devant le devoir. Le temps est court, la saison, difficile. Il faut compter sur le dévouement et le travail de nos amis de chaque paroisse de la province. Si certains de nos candidats n'ont pas le temps de visiter toutes leurs paroisses, que nos amis fassent le travail pour eux. Je compte sur leur initiative. Les oppositionalistes de chaque comté doivent à voir à se choisir un candidat et à l'élection. C'est pour eux le député qu'ils éliront. Il devra représenter leurs intérêts et non ceux d'une organisation étrangère. Je demande à nos amis de chaque paroisse de se charger de leur propre organisation.

J'ai lutté pendant six années sans compter. Si je n'ai pas manqué de courage, c'est que j'avais confiance dans le peuple de ma province, c'est que je savais qu'il reconnaîtrait mes services le jour où il serait appelé à se prononcer. J'ai bravé les railleries du gouvernement et de sa majorité, j'ai souffert les injures de son chef. Je demande à mes amis de faire maintenant leur part, de travailler généreusement, avec dévouement, à assurer l'élection des candidats de l'opposition.

Je ne demande aux uns que quelques jours de sacrifice, de travail et aux autres le temps d'aller déposer leur bulletin en faveur de l'homme du peuple qui a voulu défendre leurs intérêts et qui veut encore leur donner le meilleur de sa vie, avec le concours d'une vaillante équipe.

DEUX RECITS

MARCEL DUPE
23 janvier: St-André et St-Paul (rue Dorchester ouest) à 25 janvier: St-Vincent d'Antoine. Billets en vente à partir du 18 janvier chez Archambault et Lindsay. Direction: BERNARD LAMBERGE.

commission s'élèvent à plus de deux millions de dollars par année. C'est un chiffre énorme qui démontre ce que coûte l'étatisme.

LE PROGRAMME DE L'OPPOSITION

L'opposition a un programme. Il comprend toutes les réformes qu'elle a préconisées depuis nombre d'années. Il a été officiellement adopté à la convention des oppositionalistes au mois de mai dernier. Nous demandons que les services de la justice soient moins coûteux et plus à la portée des bourses modestes. Nous prétendons que le rouage de la justice est trop compliqué et qu'il importe de le simplifier. Nous voulons une politique qui réponde mieux aux besoins de l'agriculture, du cultivateur et de l'ouvrier. Nous voulons que les deniers votés pour l'agriculture soient dépensés pour la rendre plus payante et pour alléger le fardeau des obligations qui pèsent de plus en plus sur le cultivateur. C'est cette politique seule qui gardera à la terre le cultivateur et ses fils. Nous voulons la protection de l'école du rang et l'application d'un programme d'enseignement pratique et pas trop chargé.

L'électeur sait ce que nous avons demandé pour l'ouvrier et le cultivateur, à la dernière session. Nous voulons une politique qui encourage la mise des capitaux canadiens dans le développement de nos ressources naturelles pour le bénéfice de notre propre population. Nous voulons un inventaire national.

L'INDUSTRIE

L'opposition réclame depuis longtemps l'organisation de nos pouvoirs d'eau en vue de favoriser l'industrie et de fournir l'électricité à bon marché dans les villes et les campagnes. L'opposition a été la première à vouloir favoriser et protéger l'industrie de la pulpe dans cette province.

Nous voulons rendre justice aux marchands de bois dont l'industrie est nécessaire, mais pas au détriment du colon. Les marchands de bois sont aujourd'hui à la merci d'un pouvoir autocratique et ils sont obligés de se faire le soutien de la caisse électorale du gouvernement. Nous leur demandons de ne pas se constituer les ennemis de la cause du peuple. Le temps est proche où ils devront nous traiter avec plus de justice. L'exploitation de nos forêts est devenue l'une des grandes industries de la province. Elle doit se faire par des hommes d'affaire et non par des hommes à la merci ou au service de politiciens.

Notre politique se résume en deux mots: Bon sens et justice. Que le peuple juge. Veut-il mettre un terme à cette débâcle législative qui l'opprime et le ruine? Oui, cela se voit par la vague populaire qui se développe tous les jours contre l'administration actuelle. La bonne semence jetée en terre par l'opposition a germé à travers la mauvaise herbe du gouvernement. C'est le temps de la récolte. Ayons de bons moissonneurs dans tous les comtés. Que dans les comtés qui n'ont pas encore leur candidat, nos amis se hâtent. Qu'ils n'hésitent pas devant le devoir. Le temps est court, la saison, difficile. Il faut compter sur le dévouement et le travail de nos amis de chaque paroisse de la province. Si certains de nos candidats n'ont pas le temps de visiter toutes leurs paroisses, que nos amis fassent le travail pour eux. Je compte sur leur initiative. Les oppositionalistes de chaque comté doivent à voir à se choisir un candidat et à l'élection. C'est pour eux le député qu'ils éliront. Il devra représenter leurs intérêts et non ceux d'une organisation étrangère. Je demande à nos amis de chaque paroisse de se charger de leur propre organisation.

J'ai lutté pendant six années sans compter. Si je n'ai pas manqué de courage, c'est que j'avais confiance dans le peuple de ma province, c'est que je savais qu'il reconnaîtrait mes services le jour où il serait appelé à se prononcer. J'ai bravé les railleries du gouvernement et de sa majorité, j'ai souffert les injures de son chef. Je demande à mes amis de faire maintenant leur part, de travailler généreusement, avec dévouement, à assurer l'élection des candidats de l'opposition.

Je ne demande aux uns que quelques jours de sacrifice, de travail et aux autres le temps d'aller déposer leur bulletin en faveur de l'homme du peuple qui a voulu défendre leurs intérêts et qui veut encore leur donner le meilleur de sa vie, avec le concours d'une vaillante équipe.

DEUX RECITS

MARCEL DUPE
23 janvier: St-André et St-Paul (rue Dorchester ouest) à 25 janvier: St-Vincent d'Antoine. Billets en vente à partir du 18 janvier chez Archambault et Lindsay. Direction: BERNARD LAMBERGE.

Reine des Cigarettes



Reconnue pour sa qualité supérieure et sa saveur délicate

10 pour 15¢
25 " 35¢

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, LIMITED

putation, — l'élu des patriotes de notre province, le 5 février prochain.

Arthur SAUVÉ.

L'Opérette

LES CLOCHES DE CORNEVILLE

Il fut un temps à Montréal où dire qu'on n'aimait pas les Cloches de Corneville, c'était montrer un atroce mauvais goût et critiquer ses trois actes était un blasphème. Les jeunes filles qui se croyaient un peu de voix auraient été au désespoir de ne pas chanter *R'gardez par-là, r'gardez par-là* et révalent de jouer l'ermine. Hélas! les deux sont bien partis. Il y avait petite salle, hier soir, pour entendre les Cloches de Corneville, rien qui ressemblât aux auditoires qui ont applaudi les œuvres de la semaine dernière et, à la sortie, personne ne fredonnait l'Air de Serpolette ou les multiples temps de valse qui parsèment la partition. Pauvre Robert Planquette, sa seule oeuvre qui compte: *Rip*, n'a jamais, le crois-je, été jouée ici à cause des trop encombrantes Cloches.

Est-ce que l'oeuvre n'inspirait même pas les artistes? A part Mlle Bachelet, toujours artiste dans son jeu, infatigable de voix et si gentiment paysanne, Delaguerrière, le toujours charmant ténor, et Leroux, toujours solide, les autres ont été indifférents. Comme ils ont fait mieux, la semaine dernière, attribuez ces faiblesses au manque

d'inspiration et croyons d'avance qu'ils se rattraperont dans la *Fille du Tambour-major*, le *Grand Mogol* et les reprises des oeuvres déjà données.

Les choeurs montrent tous les jours quel solide entraînement leur a donné M. Roberval et c'est la démonstration expérimentale que cette partie si importante de toutes les partitions de cette espèce n'a pas besoin d'être recrutée ailleurs qu'ici, ni parmi des professionnels ayant acquis du répertoire par des années de pratique du plateau. Sans être nombreux, ni composés de voix exceptionnelles, ils ont du volume, de l'étoffe, le sentiment rythmique et tonal, et une mémoire solide.

La pratique alternée de deux chefs, qui ont chacun leur individualité bien marquée, de l'acquit et un sens musical parfait, a fait de l'orchestre un être très obéissant, bien fondu et vivant.

La remarque a-t-elle faite par tout

le monde que les petits rôles étaient joués par des gens d'ici. Il n'y aurait là rien d'extraordinaire, si nous ne savions combien il est difficile de jouer au chantant, et que nos chanteurs qui peuvent jouer se sont formés tout seuls. C'est presque une improvisation que M. Roberval, à la fois chef d'orchestre et metteur en scène, n'a pas toujours eu le temps de discipliner. Sans se reporter à des expériences tentées avec un succès justifié en ces années dernières, on a vu, la semaine dernière, deux artistes canadiens marcher au même pas que des soldats exercés à bonne école. C'est bien la preuve que ceux d'entre nous, qui le veulent ferme, peuvent faire bonne figure partout et voilà pourquoi il est bon qu'on les y encourage en faisant remarquer ceux qui réussissent. Les noms de théâtre masquent certaines personnalités très connues dans le monde des amateurs.

Fréd. PELLETIER

LES CONFITURES AUX

ANANAS DIAMANT

Les gens de bonne compagnie apprécient leur saveur. C'est pourquoi ces confitures ont tant de vogue. — Ventes en bocaux de 12 onces et de 4 lbs et en chaudières de 30 lbs. Voir votre épicer.

Aussi confitures aux FRAISES, FRAMBOISES, PECHES, PRUNES — Marque Diamant.

LABRECQUE & PELLERIN

111 RUE ST-TIMOTHEE

Mademoiselle Montréal

COUPON OFFICIEL

Ce coupon est publié aujourd'hui seulement.
LE 23 JANVIER 1923.

Un vote pour

(Ecrivez lisiblement)

INSTRUCTIONS

Il n'est pas nécessaire que le voteur signe le coupon. Insérez seulement le nom de la candidate que vous choisissez et faites-le parvenir par la poste à

Tous les coupons mis à la poste ne devront pas être estampés à une date ultérieure au 25 janvier 1923. Les coupons dont la livraison sera faite par messenger ne seront reçus que jusqu'à 6 heures P. M. le 25 janvier 1923.

Concours "MADEMOISELLE MONTREAL",
Chambre 512, Edifice Canada Cement Co.,
Montréal.

Mlle Amérique est l'hôte de Mlle Mont-Royal

Toute cette semaine, Mlle Amérique sera l'hôte de Mlle Mont-Royal au Montréal's New Social Centre.

Mlle Amérique est Mlle Mary Katherine Campbell, de Columbus, Ohio, choisie par un comité d'artistes célèbres au Carnaval d'Atlantic City comme la plus belle de plusieurs représentantes de tous les Etats-Unis.

Venez à la Réception jeudi soir rencontrer Mlle Amérique et Mlle Mont-Royal au dîner-sauterie de 10 à 1 heure à la grande salle de danse.

Mount Royal Hotel

VERNON-G. CARDY, gérant.

GEO-H. O'NEIL, gérant-général des hôtels en Canada.

Directeur de la United Hotels Co. of America.



Mlle MONT-ROYAL
(Mlle Helen Morgan)

Déposez votre bulletin en faveur de Mlle Mont-Royal. Bulletin de vote dans ce journal.

CALENDRIER

DEMAIN, MERCREDI 24 JANVIER 1923
SAINT THIMOTHEE

Lever du soleil, 7 heures 33.
Coucher du soleil, 4 heures 49.
Coucher de la lune, le matin.
Premier Quarter, le 24, à 11 heures 5 minutes du soir.

La protection de nos forêts

LA "QUEBEC FOREST PROTECTIVE ASSOCIATION" EST EN CONGRES A MONTREAL — UN TRAVAIL DE M. PICHE SUR NOTRE DOMAINE FORESTIER.

Le congrès de la *Quebec Forest Protective Association* s'est ouvert, ce matin, à l'hôtel Mont-Royal. Il se terminera cet après-midi. La salle est tapissée d'affiches, de photographies, de graphiques relatifs aux forêts et à leur protection.

Le président de l'association, M. S. de Carteret, a ouvert la séance. Il est heureux de voir un nombreux auditoire. Il dit qu'en 1922, une répétition des feux précédents s'est produite. Cependant, on ne s'est pas mal tiré d'affaire. Gouvernants et marchands de bois se réveillent. Les mesures prises sont efficaces. L'interdiction de la forêt, aux époques de danger, regardée naguère comme impraticable, est devenue un fait accompli. C'est une réforme qui restera l'un des plus grands progrès réalisés. Les affiches, les tours pour surveillants donnent de bons résultats.

En l'absence de M. Mercier, ministre des terres et forêts, M. Piché, du département des forêts, a lu un substantiel travail sur notre domaine forestier.

Les feux de forêts ont dévasté si souvent la province, qu'on ne connaît guère de région qui en ait été épargnée. Ce fléau n'a pas pour unique effet de détruire nos principales espèces, il appauvrit aussi le sol. Il faut des siècles pour enrichir le sol. Il en faudra autant pour rendre à la terre appauvrie sa fertilité première. Cela montre l'étendue du malheur.

Les insectes font aussi des ravages. Dernièrement, le bois de pulpe a beaucoup souffert. Cela provient-il de ce qu'on accorde une plus grande attention à la question ou bien de ce qu'une catégorie d'arbres est plus sujette que d'autres à la maladie? L'un et l'autre. Les arbres pourrissent aussi et le vent en abat un grand nombre. Ajouter à cela les troupes opérées par les scieries et vous voyez que la prudence s'impose. La situation est si grave que les détenteurs de plusieurs "limites" auront épuisé leur réserve d'ici 20 ans, s'ils ne diminuent pas leur rendement ou n'opèrent pas des coupes ailleurs.

On a formé des sociétés pour la protection des forêts contre le feu et une association générale. Le progrès réalisé à cet égard est grand. Les feux de forêts sont encore considérables, mais ils n'ont pas l'étendue qu'ils auraient sans cela. N'oublions pas que le monde traverse une période de sécheresse. L'Europe, où l'on se préoccupe plus de la forêt qu'ici, a souffert du feu durant la plus grande partie de l'année dernière. Les Européens ont des moyens de protection plus primitifs que les nôtres, mais ils ont l'avantage d'avoir des forêts plus nettes et des chemins qui permettent de combattre le sinistre dès le commencement. Chacun prête main-forte et des soldats sont disponibles. Il faut faire l'éducation du public, multiplier au plus tôt les moyens rationnels de protection: tours, éleveurs, patrouilles, chemins, etc.

Notre législation est bonne. Depuis deux ans, grâce aux mesures de prudence imposées aux chemins de fer, très peu de dommages ont été causés de ce chef. A la suite de plaintes répétées, on a décidé de décréter des permis pour le séjour dans la forêt. Le public a bien accueilli cette mesure; il en comprend la nécessité. L'an dernier, aux heures de péril, d'aucuns ont demandé qu'on fermât complètement la forêt. C'est de bon augure.

Les débris accumulés par l'industrie du bois doivent disparaître le plus vite possible. Ils constituent une source de grand péril en cas de feu. Le gouvernement a imposé la prudence aux chemins de fer, aux colons, aux chasseurs. Aux marchands de bois et aux propriétaires d'usines de faire leur part, maintenant. Il est possible d'utiliser chimiquement ces débris par la fabrication du charbon de bois ou autrement. La disparition des débris, des arbustes et des troncs pourris est une protection contre les parasites rongeurs.

Longtemps, les marchands de bois ne se sont souciés que de leurs procédés de fabrication; d'où négligence de l'administration forestière. Le jour où ils ont constaté que le coût de revient augmentait en même temps que le rendement diminuait, ils ont commencé à tenir compte du problème. Ils ont songé à l'inventaire de leur domaine.

Depuis l'an dernier, une loi oblige les marchands de bois à dresser un inventaire de leurs concessions, un plan d'exploitation, conformément à la productivité des forêts. Une fois le chiffre de la coupe annuelle établi, il s'agit d'établir la répartition de façon à sauvegarder notre domaine national. Non content d'avoir établi une école forestière en 1910, le gouvernement vient de fonder une école de gardes forestiers, la première du genre au pays.

Quand la forêt sera à l'abri du feu, il restera beaucoup de choses à faire. On ne peut pas établir une méthode unique d'exploitation; les ingénieurs d'Etat et les compagnies dresseront sur place, chaque année, le plan à suivre. Il y a la reboisement et la classification des terres à bois et des terres arables. Il faut que cette classification se fasse rapidement et une fois pour toutes. Les inondations, comme celles de la Chaudière, prouvent la nécessité du reboisement. On a trop rasé de bois.

Le gouvernement a créé un bureau technique touchant l'industrie forestière. Il accueillera bien l'at-

La reconstruction de la basilique

Les fabriciens de Notre-Dame de Québec décident de rebâtir le vieux temple incendié avec des matériaux incombustibles et d'après les anciens plans.

QUÉBEC, 23 (D. N. C.). — La basilique de Québec sera reconstruite en matériaux incombustibles, d'après les anciens plans, sur les mêmes bases et les mêmes murs. Telle est l'importante décision qui vient de prendre les fabriciens de la paroisse de Notre-Dame à la suite d'une réunion présidée par Mgr Laflamme.

Cette décision a été unanime et les fabriciens de Notre-Dame ont voulu démontrer que leur intention est de correspondre au désir exprimé par Son Eminence le cardinal Bégin.

Les travaux de reconstruction commenceront au printemps. Au cours de l'hiver, on terminera les travaux de déblaiement des ruines.

PROTESTATION CONTRE LE DÉCRET INTERALLIÉ

Le gouvernement allemand demande à ses représentants diplomatiques à Paris, à Londres et à Bruxelles de s'insurger contre la récente décision de la commission interalliée en Rhénanie.

Berlin, 23 (S.P.A.). — Le gouvernement allemand a donné instruction à ses représentants diplomatiques à Paris, Londres et Bruxelles de protester contre le récent décret de la commission interalliée de Rhénanie au sujet de la distribution du charbon et de la confiscation de la taxe sur le charbon et les douanes.

La note déclare que le décret a été adopté par le conseil d'Etat de la Rhénanie à la compétence et la sphère d'activité de la nouvelle commission interalliée établie à Essen et que les autres décrets cherchent à détourner les revenus allemands de leurs créanciers légitimes et à les remettre à des puissances alliées qui échappent à la juridiction de la commission de Rhénanie.

La note ajoute que par ses décisions la commission se met à la disposition des autorités militaires françaises et belges.

L'INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Londres, 23 (S.P.A.). — Une partie de la presse parle de nouveau de la possibilité pour la Société des Nations de mettre fin à la situation tendue qui existe dans le bassin de

de de tous ceux qui veulent coopérer avec lui. Mais il faut se garder de généraliser trop vite. C'est une œuvre qui prend beaucoup de temps et coûte cher. Pour réussir, il faut des employés compétents, bien rémunérés et dévoués. L'industrie de la pulpe est trop importante pour que le gouvernement s'en désintéresse. Il crée une chaire d'enseignement à cet égard afin que nous n'importons pas les experts et ne soyons pas de simples manœuvres.

Le problème de la forêt est très grave. Il faut protéger la forêt contre ses ennemis. Ce n'est qu'ainsi que nous préserverons le domaine national menacé et le transmettrons à nos descendants.

M. Clifton Howe, doyen de l'école forestière de Toronto, sur la nécessité de la protection de la forêt au point de vue du forestier. Les statistiques révèlent que les forêts non actuellement exploitées souffrent surtout des feux de forêt. Les marchands de bois au contraire, ne se désintéressent pas de cet état de choses. La répartition des feux dans une même région est la cause principale de l'appauvrissement du sol et elle rend le reboisement impossible. A cause du débaissement, on est obligé d'établir de coûteux barrages. Les feux de forêt détruisent aussi les terrains de chasse. Enfin, ce qui doit intéresser surtout les marchands de bois, c'est que les terrains de coupe et les terres ravagées par le feu sont les futures terres à reboisement. D'elles dépend l'avenir de l'industrie forestière dans l'Est canadien.

L'industrie forestière est la deuxième du pays. Elle rapporte quelque \$500,000,000 par année et emploie plus d'un demi-million d'hommes. Et cependant, on ne dépense annuellement que moins d'un cinquième de sou par acre, pour la protection des forêts contre l'incendie. L'importance de cette industrie ne commande-t-elle pas des sacrifices plus considérables?

L'assassinat de Marius Plateau

Paris, 23. — Marius Plateau, secrétaire général de l'Association royaliste dite *Camelots du Roi*, a été assassiné dans son bureau, à l'Action française, par une jeune anarchiste du nom de Germaine Berthe, qui a tiré sur lui cinq coups de revolver. Plateau est mort après quelques minutes. La jeune anarchiste s'est elle-même tirée dans la poitrine une balle qui l'a légèrement blessée. Elle a été transportée à l'hôpital.

On dit que la jeune fille voulait tuer Léon Daudet. Elle s'était rendue à la messe anniversaire de la mort de Louis XVI, comptant y trouver Daudet, mais celui-ci était absent. Elle s'est alors tournée contre Plateau. Elle a obtenu de celui-ci une entrevue, en alléguant qu'elle avait des renseignements à donner sur les anarchistes.

POTINS POLITIQUES

M. SAUVÉ PARLERA CE SOIR DANS LAURIER — LES ANTI-CONVENTIONNELS LIBÉRAUX — CONVENTION OPOSITIONNISTE DANS MERCIER

Ainsi que nous l'annoncions ici même hier, c'est ce soir que M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition provinciale, parlera pour la première fois officiellement dans le district de Montréal, depuis l'ouverture de la présente campagne. Il a promis, en effet, d'assister à l'assemblée de M. Alfred Duraud, avocat et candidat conservateur dans la division Laurier contre M. le docteur Ernest Poulin et Hector Perrier, ces deux derniers candidats libéraux, à l'assemblée qui aura lieu à 8 heures au Jardin de l'enfance, angle des rues St-Laurent et St-Zotique. Il y prononcera, dit-on, un long discours et sera accompagné de plusieurs autres orateurs.

D'autre part, trois assemblées libérales auront également lieu ce soir, dont l'une convoquée par M. Irénée Vautrin, candidat ministériel dans la division St-Jacques, à l'école St-Pierre, angle des rues Paquet et Ste-Rose, qui sera accompagné, comme orateurs, de MM. Fernand Rinfret, député de la division au fédéral, Dr Gendreau, échevin, L.-A. Rivet, avocat, Emile Massicot, notaire, Cléophas Durocher, représentant ouvrier, l'autre convoquée par M. Aurèle Lacombé, candidat ministériel dans la division Dorion, à la salle St-Stanislas, angle des rues Gifford et Delarandière, qui sera accompagné, comme orateurs, de MM. Athanase David, secrétaire provincial, J.-P.-B. Casgrain, sénateur, Cléophas Bastien, Lionel Charbonneau, Cléophas Durocher, Achille Lefebvre et Joseph Gagnon; et enfin une troisième, convoquée par M. Joseph Elie, échevin et candidat ministériel dans la division Montréal-Verdun, à l'hôtel de ville de Verdun, qui sera accompagné, comme orateurs, de MM. Athanase David, secrétaire provincial, Walter Mitchell, trésorier provincial, L.-A. Rivet, avocat, etc.

M. JOS. RENAUD

C'est par une assemblée très nombreuse que M. J.-O. Renaud, député de Laval, a fait hier soir l'ouverture officielle de son comité central de Villerville, au numéro 3314 St-Hubert.

M. Renaud était accompagné de l'ancien échevin O. Filion, de l'échevin Vaillancourt, du notaire Eugène Poirier, M. Aldéric Blain et M. Marcell, qui ont dénoncé les abus du gouvernement Taschereau.

300 personnes environ assistaient à cette assemblée. M. J.-O. Renaud a fait une revue de la situation politique et il a exposé les grandes lignes du programme de l'opposition. L'opposition, a-t-il dit, réclame entre autres choses l'autonomie des municipalités, la liberté du commerce, une justice moins coûteuse, la représentation par un ouvrier au ministère du travail, etc.

M. Renaud a reproché à l'échevin Jarry de n'avoir pas demandé le rappel de la loi des pavages, bien qu'il l'eût promis aux électeurs de sa division.

DANS MAISONNEUVE

Malgré le froid et la saison d'hiver, il pousse toutes sortes de candidats dans différents comités de la province. Celui qui en a jusqu'ici la plus grande récolte est peut-être le comité de Maisonneuve. A l'heure présente, on ne cite pas moins de huit noms d'hommes disposés, à ce qu'on dit, à se disputer les voix des électeurs. Si ceux-ci sont perplexes, le 5 février, on ne pourra les en blâmer.

Le député sortant, M. Laurendeau, reste candidat ouvrier-libéral. M. Edgar Laliberté, avocat, est candidat libéral. M. Oscar Lalonde, libéral, tient à ne céder sa place à personne. M. J.-O. Leclerc, ajoute-t-on, sera candidat libéral oppositionniste. Les amis de M. W. Pire disent qu'il se portera candidat ouvrier-conservateur. Ce la fait déjà cinq. Mais ce n'est pas tout. Il y a quelques heures, M. E. Flamand a été choisi comme candidat oppositionniste tout court. Ce matin, enfin, on nous apprend que le docteur J.-M. Pellerin, ancien échevin, dont le nom fut soumis à la convention oppositionniste, et qui a pour lui un groupe de libéraux importants, pose aussi sa candidature, comme oppositionniste.

M. JOSEPH VERSAILLES?

Enfin, au moment où nous allons sous presse, on nous affirme que plusieurs électeurs de Maisonneuve ont prié M. Joseph Versailles, banquier et maire de Montréal-Est, de poser sa candidature, afin d'en faire effacer d'autres, qui se rallieraient à la sienne. Les libéraux paraissent favorables à cette combinaison, estimant qu'ils pourraient avoir M. Versailles comme candidat libéral.

M. JARRY, candidat ministériel dans le comté de Laval, croyons-nous, s'apprête à poser sa candidature officielle dans le comté de St-Hubert.

M. MAILLET

M. Roger Maillet, directeur du *Matin* et candidat libéral-oppositionniste dans la division St-Jacques en opposition avec MM. Irénée Vautrin, candidat ministériel, et Dr Beaudoin, candidat conservateur, ouvrira sa campagne, ce soir, à 8 heures 30, au no 520, est, rue Ontario. Il sera accompagné de quelques orateurs.

M. PERRIER

M. Hector Perrier, candidat libéral dans la division Laurier en opposition avec MM. le docteur Ernest Poulin, candidat ministériel, et Duraud, candidat conservateur, ouvrira, jeudi soir, sa deuxième assemblée.

Sept navires russes auraient sombré

Ces vaisseaux chargés de 500 réfugiés sibériens auraient fait naufrage entre Shang-Hai et les Philippines.

MANILLE, 23 (S. P. A.). — On craint que sept vaisseaux russes portant plus de 500 réfugiés ne se soient perdus sur la route de Shang-Hai aux Philippines. On n'a pas entendu parler de ces vaisseaux depuis plus de deux semaines. Cinq vaisseaux de la flotte de l'amiral Stark sont à l'ancre près d'ici. Ces navires portent des réfugiés de Vladivostok.

L'amiral Stark se trouve à bord des navires qui ont trouvé un refuge temporaire dans l'anse de Volinao. Ces réfugiés sibériens n'ont aucun temporaire dans l'anse de Bolinao. Ces réfugiés sibériens n'ont aucun ne, la petite flotte a obtenu la permission de ne faire qu'une courte escale aux Philippines.

UN CRIME DE LÈSE-HUMANITÉ

C'est le jugement que vient de porter le sénateur Borah sur l'action de la France dans la région de la Ruhr.

Washington, 22. (S.P.A.). — Le sénateur républicain Borah, de l'Idaho, a déclaré, hier soir, que la politique française n'est que du militarisme barbare et qu'elle constitue un crime contre l'humanité. Le sénateur a aussi critiqué la secrétaire d'Etat de son silence et de son inactivité et déclare que les Etats-Unis devraient au moins exprimer leur attitude en protestant formellement contre la politique française.

DANS HOCHELAGA

M. l'échevin Allan Bray a tenu une assemblée, hier soir, à l'école Saint-Léon, de Saint-Henri, aussitôt après que la convention conservatrice l'eût choisi comme candidat pour la division Hochelaga. Les orateurs ont été le candidat lui-même, MM. Francis Fauteux, Auguste Boyer, Dr J.-A. Charron, Alfred Guay, J.-B. Delisle.

L'assistance, dit-on, était d'environ 400 personnes.

CONVENTIONS CONSERVATRICES

C'est ce soir, contrairement à ce que nous avons déjà annoncé par erreur, qu'aura lieu une grande assemblée conservatrice pour le choix d'un candidat oppositionniste dans la division Mercier. Cette assemblée s'ouvrira à 8 heures à la salle Corbel, 1091, rue Mont-Royal. Plusieurs orateurs adresseront la parole.

Voici les dates de quelques conventions conservatrices de cette semaine en dehors de Montréal. Comté de Verchères, à Verchères, à 1 heure et après-midi; comté de Labelle, à Labelle, à 2 heures et après-midi; comté de Papineau, à Papineauville, à 2 heures également et après-midi; comté de Richelieu, à Sainte-Victoire, à 3 heures et après-midi; comté de Missisquoi, à Bedford; comtés de Pontiac et de Bagot, demain; et le comté de Berthier, à Berthierville, à 2 heures de l'après-midi. La convention pour Bagot aura lieu à St-Liboire.

DEUX MONTAGNES

C'est vendredi prochain, à 2 heures p. m., que les oppositionnistes des Deux-Montagnes tiendront leur convention à Sainte-Scholastique. M. Sauvé y assistera avec plusieurs autres orateurs qui porteront la parole après la convention.

M. Taschereau à Montréal

Québec, 23. (D.N.C.). — M. L.-A. Taschereau sera à Montréal, demain. Il est fort probable que le premier ministre arrêtera, à cette visite, la date de son assemblée à Montréal.

LE TEMPS

Toronto, 23 (S.P.C.). — La pression atmosphérique est très haute à partir des Grands Lacs jusqu'aux provinces Maritimes et des dépressions se font sentir au Manitoba dans les Etats du nord du Pacifique et dans l'Alabama. Il a neigé quelque peu aux provinces maritimes, et dans l'Alberta, mais il a fait beau en général dans le Dominion.

PROGNOSTICS

Lacs et baie Georgienne — Beau aujourd'hui. Demain, forts vents de l'est et neige. Vallées de l'Ontario et du St-Laurent. Beau et froid. Vents de l'est allant s'accroissant. Demain, neige en quelques endroits, le soir. Golfe et côte nord. Beau et très froid aujourd'hui et demain. Provinces Maritimes. Vents du nord et du nord-ouest, beau et froid aujourd'hui et demain. Lac Supérieur. Vents, plus doux et chutes de neige. Plus froid demain soir.

Québec, 23. (D.N.C.). — La Gazette officielle annonce cette semaine que le conseil de la chambre des notaires, par un jugement en date du 23 octobre dernier a suspendu pour une période de deux ans, Joseph-Elzéar Galarneau, ex-député notaire de la cité de Montréal. La suspension prendra effet le 27 janvier.

Cours d'instruction civique pour les femmes

L'ouverture solennelle du cours d'instruction civique pour les femmes, institué par l'Université de Montréal, aura lieu jeudi prochain, le 25, à trois heures de l'après-midi, dans la grande salle des écoles techniques, 70, rue Sherbrooke-ouest, sous la présidence de Mgr Gauthier.

C'est le R. P. C. Forest, dominicain, qui fera la leçon d'ouverture. Entrée gratuite.

La Suisse veut placer ses sans-travail

Genève, 23 (S.P.A.). — Le gouvernement suisse envoie une délégation au Canada pour voir s'il n'y aurait pas moyen de trouver de l'emploi pour les sans-travail de la Suisse qui sont au nombre d'environ 100,000.

DEMAIN

NEIGE

Aujourd'hui maximum 3
Même date l'an dernier 10
Minimum aujourd'hui 10
Même date l'an dernier 10

BAROMETRE:

3 heures du matin, 30.55; 11 heures, 30.55;
1 heure de l'après-midi, 30.52.

Renseignements sur Montréal

LA VILLE DISTRIBUE UNE CIRCULAIRE AUX COURTIERS POUR PREPARER LA VOIE AUX SOUMISSIONS DE L'EMPRUNT PROJETÉ DE \$16,000,000 — EMPRUNT A LONG TERME

Le trésorier de la ville est très occupé ces jours-ci, à préparer les soumissions pour l'emprunt de seize millions, destiné à racheter un double emprunt de treize millions, échéant le 1er décembre 1922 et le 1er mars 1923, les autres trois millions serviront au fonds de roulement. Le nouvel emprunt aura une durée de trente-deux ans, avec un intérêt calculé à 5 pour cent par année.

M. Collins envoie une circulaire aux courtiers pour les renseignements sur la ville de Montréal, il a dressé un tableau de statistiques intéressantes. Voici les principales parties de la circulaire:

"La ville de Montréal est la cinquième des grandes villes de l'Amérique du nord, et la plus peuplée et la plus prospère des villes du Canada. C'est à sa position géographique et à ses avantages naturels qu'elle doit sa prospérité. Montréal est le port national du Canada bien qu'à plus de mille milles de l'océan, et est classé parmi les plus grands ports du monde et le deuxième du continent américain. Son chiffre d'affaires qui s'élève à \$750,000,000 par année n'est surpassé que par celui de New-York. Montréal est le plus grand centre d'exportation de grain de l'univers, les grandes récoltes de l'Ouest arrivent directement à son port par la navigation intérieure. Montréal est aussi le terminus des deux grands chemins de fer canadiens, le Canadien Pacifique et le chemin de fer National Canadien, ce dernier comprenant les chemins de fer suivants: Le Grand Tronc, le Grand Tronc Pacifique et le chemin de fer intercolonial.

Les bureaux chefs de plusieurs des grandes banques du Canada sont à Montréal, et des centaines de succursales sont établies par tout le Dominion. En 1922, les compensations des banques s'élevaient à \$5,093,943,173 pour Montréal seulement.

Les pouvoirs hydrauliques qui produisent au-delà de 300,000 chevaux-vapeur annuellement et qui entourent Montréal en font un site manufacturier idéal. Par ce fait, des centaines d'industries importantes y sont établies, dont plusieurs ont un caractère national.

L'esprit modéré des citoyens de Montréal contribue grandement à son développement, et comme métropole du Canada, il est certain qu'elle participe activement au progrès du Canada.

STATISTIQUES

Tableau comparatif de la population. — Durant l'année 1871 la population était de 107,225; en 1881 de 140,747; en 1891 de 211,032; en 1901 de 277,829; en 1911 de 466,197; en 1922 de 797,883 estimé.

Récettes annuelles. — Année 1880 \$1,514,104.29; année 1885 \$1,766,137.05; année 1890 \$2,240,931.29; année 1895 \$2,757,660.93; année 1900 \$3,157,614.33; année 1905 \$3,695,256.25; année 1910 \$6,615,701.58; année 1915 \$12,304,971.15; année 1920 \$20,955,940.99; année 1922 (App.) \$23,900,000.00.

Evaluation des cotisations scolaires. — Année 1880 \$54,025.359; année 1890 \$122,859.859; année 1900 \$185,228.477; année 1910 \$435,562.138; année 1920 \$889,912.137; année 1922 \$938,801.872.

Valeur des immeubles. Appartenant à la ville, y compris les parcs et squares inclus dans le chiffre ci-dessus des immeubles exempts d'impôt, mais non compris le système d'égouts et l'aqueduc, \$73,935,000; valeur approximative de l'aqueduc et de la canalisation, \$18,000,000.

Dettes foncières. — Au 31 décembre 1921, \$119,312,169.66; dette nette, \$110,641,252.46.

Améliorations locales. — Taxes spéciales recouvrables au 31 décembre 1921, \$4,667,764.00; déboursés au 31 décembre 1921, part des propriétaires non encore remboursés, \$3,816,676.00; immeubles à être vendus, app., \$1,500,000.00. — \$10,066,830.00.

Taux des impôts sur les immeubles. — Taxe municipale, \$1.35 par \$100 de l'évaluation; taxe scolaire, neutres, \$1.20 par \$100 de l'évaluation; taxe scolaire, protestants, \$1.00 par \$100 de l'évaluation; taxe scolaire, catholiques, \$0.70 par \$100 de l'évaluation.

Feu M. l'abbé N. Charland

Waterville, Maine, 23. — M. l'abbé Charland, curé de cette ville, vient de mourir à l'âge de 74 ans et six mois. Il avait été curé pendant 25 ans.

Invitation du duc d'York

Toronto, 23 (S.P.C.). — Les administrateurs de l'exposition de Toronto ont invité le duc d'York, fils cadet du roi George, à venir inaugurer lui-même l'exposition de 1923. Celle de 1919 fut inaugurée par le prince de Galles, frère aîné du duc.

Décès

QUELLETTE. — A Montréal, le 21 janvier 1923, à l'âge de 82 ans et 2 mois, est décédé Marie Leclerc, veuve de Michel Leclerc. Les funérailles auront lieu mercredi le 24 courant. Le convoi funéraire partira de la paroisse de Saint-Jacques à 10 heures, se rendra à la chapelle de la paroisse de Saint-Jacques à 11 heures, et sera inhumé au cimetière de la paroisse de Saint-Jacques à 12 heures. Les dames seules de la paroisse de Saint-Jacques sont priées de se rendre mardi soir pour recueillir l'officiant.

LES DOLEANCES DES INTERNATIONAUX

Une délégation du Congrès des métiers et du travail a présenté un long mémoire à quelques membres du cabinet fédéral hier — L'exclusion des Orientaux — Le jour de la votation devrait être chômé — L'immigration.

Ottawa, 23, (S.P.A.) — Conduits par Tom Moore, leur président, les représentants du Congrès des métiers et du travail du Canada ont fait hier après-midi, leur pèlerinage annuel auprès du gouvernement et ont présenté leur programme législatif.

Pour faire face à la crise du chômage, la délégation a demandé au gouvernement de faire exécuter tous les travaux publics projetés et de procéder durant la période de dépression à l'achat de tout le matériel dont il a besoin; les autres recommandations à ce sujet comprennent le contrôle de l'industrie privée pour empêcher l'introduction de la main-d'œuvre étrangère et éviter toute réduction de personnel tant que les heures de tous les ouvriers d'une même manufacture n'auront pas été réduites, l'abolition des bureaux de placement privés, le développement du système de bureaux de placement du gouvernement et la création immédiate d'un mode d'assurance contre le chômage.

En ce qui concerne l'immigration, les délégués ouvriers ont recommandé:

1. Le maintien du Conseil national du Canada pour l'immigration des femmes en attendant la création d'un conseil fédéral d'immigration, constitué dans ses grandes lignes comme le Conseil du service de placement du Canada et dans lequel le Congrès des métiers et du travail devra être représenté.

2. Administration des affaires touchant l'immigration par un ministère spécial sous la direction du ministre du travail.

3. Démarches à faire auprès du gouvernement anglais pour obtenir une meilleure surveillance de la publicité concernant l'immigration et un contrôle de toutes les agences de placement de la Grande-Bretagne.

4. Aucun boni ni subvention aux agences privées.

5. Pour décongestionner les centres industriels, les citoyens canadiens et autres établis dans le pays devraient pouvoir bénéficier de tous les projets susceptibles d'être adoptés.

6. Examen médical et autres des immigrants, aux ports d'embarquement autant que possible.

L'IMMIGRATION

La délégation a demandé le rappel des amendements apportés en 1919 à la loi d'immigration rendant les citoyens d'origine anglaise "passibles de la déportation arbitraire" et mettant au nombre des indésirables ceux qui se sont prévalus du "droit raisonnable de réunions et de la liberté de parole". Ils ont demandé que tous les ouvriers engagés en dehors du Canada soient compris dans la catégorie des indésirables à moins qu'ils n'aient été engagés par les bureaux de placement du gouvernement et qu'avant d'être déporté pour une offense politique tout individu ait le droit de demander à subir son procès devant un jury.

La délégation a prétendu que l'exclusion des Orientaux n'intéressait plus seulement les provinces de l'Ouest et, comme le dit le mémoire qui a été présenté, "nous réitérons notre demande pour l'exclusion totale de tous les Orientaux et demandons l'adoption d'une législation permettant d'effectuer une surveillance plus active sur les Orientaux qui sont actuellement au Canada."

Le mémoire ajoute aussi: "Nous demandons que le gouvernement essaye de faire abolir les clauses du traité de commerce et de navigation entre le Royaume-Uni et le Japon fixant le statut des Japonais au Canada."

La délégation a recommandé l'abolition de l'impôt sur les ventes, des amendements au code criminel pour rétablir le droit d'intervention possible en cas de grève; des amendements à la loi des enquêtes sur les différends industriels; aide à la Société des nations et l'organisation internationale du travail; représentation proportionnelle; abolition de la confiscation des dépôts des candidats et rappel des amendements à la loi de franchise électorale interdisant aux unions ouvrières et autres organisations de contribuer aux fonds de campagne électorale.

Les délégués ont soumis de nouveau leurs amendements au sujet des pensions pour les vieillards et de l'établissement des ressources naturelles et des utilités publiques. Ils ont demandé que des amendements soient apportés à la loi de naturalisation. Ils ont appuyé les requêtes envoyées pour l'établissement de conseils conjoints du service civil et entre autres choses ont recommandé la création d'une commission indépendante du tarif, des assurances sur les maladies; l'encouragement au mouvement coopératif et l'abolition du système de nominations à vie au Sénat.

Les représentants ouvriers ont été reçus par le premier ministre, M. Mackenzie King, M. W.-S. Fielding, ministre des finances, M. James Murdock, ministre du travail, M. D.-D. McKenzie, solliciteur général, M. J.-H. King, ministre des travaux publics, M. Charles Stewart, ministre de l'intérieur et ministre de l'immigration, M. H.-S. Bédard, ministre de la santé et du rétablissement civil des soldats, et M. T.-A. Low, ministre sans portefeuille.

M. Tom Moore, président des unions des métiers et du congrès ouvrier, a tout d'abord exprimé, au nom des ouvriers, le regret causé par la mort de M. W.-C. Kennedy qui, a fait remarquer M. Moore, a su administrer le département des chemins de fer et canaux à la satisfaction des organisations ouvrières.

M. Moore a conseillé de parer à

la crise du chômage en tâchant de procurer tout l'emploi possible aux ouvriers et en faisant fonctionner immédiatement le système des assurances contre le chômage, assurances qui aideront les ouvriers sans travail à supporter les difficultés de la vie.

M. P.-M. Draper, secrétaire du congrès, parlant de l'immigration, a déclaré que les organisations ouvrières ne s'opposaient pas à l'immigration mais désiraient, d'un autre côté, que l'on s'assurât que les immigrants envoyés ainsi dans les villes ne s'y trouvent pas seulement pour contribuer au maintien des difficultés ouvrières. Les organisations ouvrières ne sont pas opposées à la venue d'immigrants au pays, pourvu que le Canada ne devienne pas le lieu de refuge de tous les indésirables.

Parlant de la loi des différends industriels, M. J.-T. Foster, vice-président du congrès, a déclaré qu'il était nécessaire d'opérer quelques changements à cette loi pour qu'elle devienne plus claire. Il semble que cette loi favorise les patrons aux dépens des ouvriers. L'une des deux parties désirant changer les conditions du travail ou le chiffre du salaire devrait être obligée de s'adresser à un comité qui s'occuperait de négocier les changements demandés.

LA JOURNEE DE HUIT HEURES

Abordant le sujet de l'aide à donner à la Ligue des nations et à la Société internationale du travail, M. Moore a assuré qu'il ne suffisait pas que le Canada fût représenté à la Société internationale du travail, mais qu'il devait aussi chercher à rendre ses décisions efficaces. A ce sujet, l'orateur a demandé l'établissement de la journée de huit heures dans tous les contrats exécutés par le gouvernement. Il a ajouté aussi qu'à l'avenir les provinces devraient être mieux représentées sur le bureau international du travail et il a suggéré que des réunions annuelles soient tenues pour permettre que la discussion des questions ouvrières soit facilitée entre les provinces et ce bureau.

MM. Bert Merson, vice-président du Congrès des métiers, a demandé que les jours de vote électoral soient déclarés fêtes publiques. La loi actuelle des élections pourvoit à ce que les électeurs aient deux heures pour aller déposer leur bulletin aux bureaux de votation. Ces deux heures n'ont pas toujours été accordées et les ouvriers ont sou-

vent constaté qu'ils auraient pu perdre leur position s'ils avaient pris tout ce temps-là pour aller voter. La chose a été surtout remarquable dans les crises de chômage. Si le jour de la votation était congé public, le peuple sentirait mieux son devoir de voter.

M. Merson a protesté contre la loi de franchise électorale défendant aux unions de métiers et organisations ouvrières de contribuer aux fonds destinés aux campagnes électorales. Les organisations individuelles devraient pouvoir voter et en toute tranquillité aider aux partis politiques. Les unions ouvrières ne devraient pas être visées par cette loi ou bien alors elle devrait être expliquée complètement et clairement au peuple, car il ne doit pas y avoir de camouflage en ces jours de soldisant démocratie.

M. Moore a ensuite parlé de la vieille question des pensions à accorder aux vieux ouvriers. Il a demandé que des mesures prises par la législature viennent compléter le projet approuvant ces pensions et accordé par le Parlement à la dernière session. On doit entourer de soins les vieux ouvriers qui ne sont plus utiles aux travaux de l'industrie. L'orateur a raconté qu'à son voyage en Angleterre, il avait été frappé de voir tant de vieux ouvriers sans secours et était demeuré convaincu que des pensions accordées à ces malheureux les empêcheraient de donner dans les idées radicales.

M. Moore a félicité le Gouvernement pour sa belle appréciation du travail en voyant à ce que les ouvriers fussent représentés au bureau de direction des chemins de fer nationaux et en voyant au rejet du règlement Hanna défendant aux employés des chemins de fer nationaux de se présenter aux élections.

M. W.-S. Fielding a fait remarquer que le mouvement ouvrier voulait l'abolition des sources de revenus fédéraux mais ne faisait, en retour, aucune suggestion quant aux moyens de réunir de quelque autre manière le montant équivalent à ces revenus.

M. Moore a répliqué que les organisations ouvrières n'étaient pas indifférentes à la chose, mais que, d'autre part, la législation sociale ne devait pas être constamment sacrifiée aux besoins d'argent. Il a suggéré une révision de la dette nationale et l'élimination des obligations non sujettes à l'impôt.

Ce à quoi M. Fielding a répondu que l'état actuel des valeurs monétaires ne permettait pas un tel remodellement et que, bien que le Canada ait fait sur ce rapport meilleure figure que certains autres pays, il n'en était pas encore rendu à pouvoir faire fi des sains principes d'économie.

En terminant l'entrevue, M. Mackenzie King a assuré les représentants ouvriers que leurs propositions seraient minutieusement étudiées et que le gouvernement tenterait l'impossible pour se rendre aux demandes que lui ont faites les organisations ouvrières.

Indigestion, !!! Estomac délabré, Gaz, gaz, gaz

Mâchez quelques agréables comprimés, votre estomac en éprouvera un soulagement instantané



Soulagement instantané de l'agreur, des gaz et de l'acidité de l'estomac; de l'indigestion, de la flatuosité, des palpitations, du mal de tête ou de n'importe quel dérangement de l'estomac.

Dès que vous mâchez quelques comprimés de "Diapepsine de Pape", votre estomac se sent bien.

Régularisez votre digestion pour la somme de quelques cents. Agréable, inoffensif. A n'importe quelle pharmacie.

FAITS DIVERS

UN TRUC QUI REUSSIT BIEN

Le juge Amédée Monet a joué un fort vilain tour à un groupe de joueurs de cartes hier matin. Le greffier, M. Ovide Leclair, au lieu d'appeler chaque prisonnier par son nom a reçu ordre de demander à chacun d'eux son nom. Les pauvres diables, peu soucieux de faire passer leurs noms à la postérité par les livres d'archives criminelles, avaient choisi des noms au hasard, mais ne s'en souvenaient plus, d'où nouvelle confusion des langues et des nationalités. Le juge après ce joli tour leur a expliqué qu'il est plus grave de donner un faux nom que de jouer aux cartes.

UNE BALLE AU POUMON

Francis Charette, le jeune homme de 25 ans, de Saint-André-Avelin que l'on a ramassé mort après une poursuite mouvementée, n'a pas succombé à une syncope mais est mort d'une balle au poumon. La blessure n'a été trouvée qu'au cours de l'autopsie.

GROS DEGATS PAR UN INCENDIE

Un incendie a ravagé hier soir l'établissement de la Montreal Feather and Down Company, Ltd. située au coin des rues Wellington et Duke. Heureusement les armoises automatiques en ont eu vite raison. Les dommages sont principalement causés par l'eau qui a frisé les soleries, et s'élèvent à \$6,000.

CONDAMNE A \$500.

Ernest Pomville, 44 ans, rue Barré, a comparu hier devant la

Cour du recorder de Verdun, accusé de vente de narcotiques et a été condamné à \$500 d'amende ou à trois mois de prison.

BLESSE DANS UN EBOULIS

M. Adrien Ménard, de Saint-Clet, a été grièvement blessé dans un éboulement. Il travaillait à une excavation souterraine lorsque la terre sous laquelle il s'est effondrée. Il a eu l'épine dorsale brisée. Son état est désespéré.

Service direct entre Montréal, Toronto Hamilton, Ont.

Le Pacifique Canadien offre un service direct avec trains à des heures convenables dans les deux directions, entre Montréal et Hamilton, Ont., tous les jours, sauf le samedi.

Vers l'Ouest
Départ de Montréal, gare Windsor, à 10.30 p.m.
Arrivée à Toronto, gare de la rue Yonge, à 8.00 a.m.
Arrivée à Hamilton, Ont., gare de la rue Hunter, à 9.55 a.m.

Vers l'Est
Départ de Hamilton, Ont., gare de la rue Hunter, à 8.00 p.m.
Départ de Toronto, gare de la rue Yonge, à 9.45 p.m.
Arrivée à Montréal, gare Windsor, à 7.20 p.m.

Bureaux des billets de Montréal: 141-145 rue St-Jacques, tél. Main 8125 ou aux gares Windsor, Viger, Westmount, Montréal-Ouest et Mile-End. (réc.)

Mère! activez les intestins de votre enfant

Le "Sirop de Figues de Californie" est le meilleur laxatif pour enfants



Vite! mère! L'enfant malade lui-même aime le goût de fruit du "Sirop de Figues de Californie" qui réussit toujours à libérer les intestins. Une cuillerée de thé aujourd'hui peut empêcher votre enfant d'être malade demain. S'il est constipé, bilieux, fiévreux, irrité, s'il a le frisson, la colique, des aigreurs d'estomac, la langue chargée, l'haleine mauvaise, rappelez-vous qu'un bon nettoyage des intestins est souvent tout ce qu'il faut.

Demandez à votre pharmacien le véritable "Sirop de Figues de Californie" qui porte, imprimé sur la bouteille, le mode d'emploi pour bébés et jeunes enfants de tout âge. Mère, il vous faut dire le mot "CALIFORNIE", sans quoi vous pourriez bien n'obtenir qu'une imitation du Sirop de Figues.

QUEBEC-NEW ENGLAND HYDRO-ELECTRIC CORPORATION

Réduction des taux d'Eclairage sur contrats à termes

Comme fruit de son travail de plusieurs mois, la Quebec-New England Hydro-Electric Corporation (autrefois la Montreal Public Service Corporation) annonce que le tarif d'éclairage sur tous ses contrats à termes maintenant en vigueur est réduit à cinq (5) sous par kilowatt heure, avec escompte de 15% ou quatre sous et quart net (4 1/4 c.) par kilowatt heure pour paiement dans les 10 jours.

Cette réduction en vigueur sur tous les relevés de compteurs à partir du 1er Février, s'applique aux présents contrats à termes; il ne sera pas exigé des clients de signer de nouveaux contrats.

La Compagnie se fera un plaisir de discuter vos problèmes de force motrice et d'éclairage, de mettre toutes ses facilités à votre disposition.

Quebec-New England Hydro-Electric Corporation

263 rue St. Jacques, Montréal
23 Janvier, 1923

LA MEILLEURE VALEUR

S'OBTIENT PAR L'EMPLOI DU

"SALADA"

ORANGE PEKOE BLEND

Vous conviendrez qu'il est délicieux, même s'il coûte un peu plus cher. 40c. la 1/2 livre.

Echantillon sur demande. SALADA, MONTREAL.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ASSURANCE

Normandin & Desrosiers
Courtiers en Assurances
232, RUE ST-JACQUES
Tél. Main 3983-4552. Montréal.

AVOCATS

Archambault & Marcotte
AVOCATS
30, rue St-Jacques
Joseph Archambault, C.R., M.P., Emile Marcotte, L.L.B., J.-Edm. Gagnon, L.L.B.

ALDERIC BLAIN, B.A., L.L.L.
AVOCAT
Bureau du jour: 55, rue Notre-Dame-ouest
Immeuble Duluth, chambre 21.
Tél.: Main 5228
Aviser légal de l'Association des Hommes d'affaires du Nord-Montréal.

CARTIER, LABELLE & BARCELO
AVOCATS
Chambre 266A, Immeuble "Power"
83-ouest, rue Craig
TEL.: MAIN 5328 MONTREAL

Arthur LALONDE
AVOCAT, PROCUREUR, ETC.
Etudes Forest, Lalonde et Coffin.
Edifice du Crédit Fénier, Montréal.
Résidence, téléphone: Est 2281.

SALLUSTE LAVERIE, MAURICE DEMERS
2641 Hutchison, 30, rue St-Jacques.
Rockland 3178 St-Louis 673

LAVERIE & DEMERS
AVOCATS ET PROCUREURS
19, St-Jacques MONTREAL

PAGER & CLOUTIER
AVOCATS
Immeuble Power - 83-ouest, Craig
Tél.: Main 5598

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND
AVOCATS
Tél. Main 5154 30, rue St-Jacques.
P. St-Germain, L.L.B., L. Guerin, L.L.B., B. Panet-Raymond, L.L.B.

Vanier & Vanier
AVOCATS
Tél. Main 2632 97, rue Saint-Jacques

NOTAIRE

CHS. ARCHAMBAULT
Notaire
755, AVENUE MONT-ROYAL-EST
Tél. St-Louis 2143

HORACE H. LIPPE
NOTAIRE
180, St-JACQUES Main 3228

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES
EN CAOUTCHOUC
EN TOUS GENRES
A. Derome & Cie
20, NOTRE-DAME-EST. Tél. M. 4679

CADRES! MIROIRS! MOULURES!

La Cie Wisintainer & Fils Inc.
Manufacturiers-Importateurs
IMAGERIES, VITRES, GLOBES, ETC.
Bureau et magasin, 38, St-Laurent
Gros et détail, 1, rue Clarke.
MONTREAL, QUE.
Tél.: Plateau 2618.

PHOTOGRAPHE

ATELIER
J. H. THIMINEUR
SPECIALITE
Groupe de composition pour les finissants de collège.
Soumission fournie sur demande.
2556, St-Hubert Tél. Cal. 849

HOPITAL

Tél.: EST 8799 Prix modérés
Hôpital N.-Dame de la Merci
POUR INVALIDES
188, ANNE
J.-ACHILLE DAVID
Entrepreneur - Electricien Président

MEDECIN

Dr J. M. E. PREVOST
Des hôpitaux de Paris-Londres-New-York
Clinique privée pour le traitement des maladies intimes de l'homme et de la femme; vices urinaires, reins, vessie et maladies vénériennes.
460, rue Saint-Denis, Montréal
Tél.: Est 7580

'HERNIE guérie sans douleur ni opération

Dr P.-A. DANSEREAU
ST-LOUIS-DE-GONZAGUE
Cité Beauharnois, P. Q.

Consultations de 2 à 5 p.m. Est 6734
Docteur A. DESJARDINS
Médecin de l'Institut Ophtalmique.
Maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.
523, RUE ST-DENIS En face du carrefour St-Louis

DENTISTE

Dr Ad. L'ARCHEVEQUE
CHIRURGIEN
DENTISTE
Téléphone
St-Louis 1301 488, Parc Lafontaine
Montréal.

TEL. EST 3549 9 à 5 heures
Dr ARTHUR BEAUCHAMP
CHIRURGIEN - DENTISTE
529, RUE ST-DENIS, MONTREAL
Nouveau bureau

MUSICIEN

J. N. CHARBONNEAU
DIRECTEUR DE L'INSTITUT MUSICAL ET DE LA SCHOLA CANTORUM
PIANO, HARMONIE,
CHANT GREGORIEN
Studio: 364-est, Sainte-Catherine
Domicile: 668, Mullins - Victoria 10

PROFESSEURS

Droit. Médecine. COURS Pharmacie. Art dentaire.
Préparatoires aux examens, dirigés par
René SAVOIE, I.C. et I.E.
Bachelier ès-arts et ès-sciences appli-
quées, ex-professeur au collège Salu-
Marie et au collège Loyola.
Préparation au baccalauréat, à l'im-
matriculation.
ENTREE: en tout temps de l'année
Résultats de l'année: des candidats pré-
sentés 75% RECUS.
238, RUE SAINT-DENIS. 228. Est 4163
En face de l'église Saint-Jacques.

Leblond de Brumath

259-EST, RUE ONTARIO
Bachelier de l'Université de France et de l'Université Laval, officier d'Académie, auteur de plusieurs ouvrages.
Le plus ancien cours de préparation aux examens de Montréal.
Qui veut devenir rapidement médecin? AVOCAT? DENTISTE? PHARMACIEN?
ECOLE PREPARATOIRE
Cours classiques; Brevets - examens
Cours strictement privés - Cours spéciaux d'anglais
INSTITUT LAROCHE, ENRG.
Dir.: EDM. LAROCHE, B. S.
195, rue Ste-Catherine-est. Tél.: Est 7496

OPTICIEN

Examen de la vue Lunettes et Lorgnons Tél.: Est 988
ALPHONSE-L. PHANEUF
OPTICIEN-OPHTHOMETRISTE
Près de la rue Ontario, MONTREAL

COMPTABLES

P. A. GAGNON
COMPTABLE LICENCIE
(Chartered Accountant)
Chambre 315,
Edifice Montreal Trust
11, Places d'Armes Tél.: Main 4912

J.-A. ARCHAMBAULT
COMPTABLE LICENCIE
Ci-devant du bureau de l'inspecteur de l'impôt sur le revenu, district de Montréal.
30, rue St-Jacques, Chambre 42
Résidence: Tél. Est 5615W.

PLATRIER

D. PARE

TRAVAUX D'ENDUITS A CONTRAT OU A L'HEURE - AUSSI REPARATIONS ET BLANCHISSAGE.
Travail sur satisfaction
1546, Papineau - Tél.: St-Louis 67937
PRETS SUR HYPOTHEQUES
A. JETTE & CIE, 35, St-Jacques chambre 10, Courtiers en immeubles, experts en propriétés, (établi 1855). Prêts sur première et deuxième hypothèque; achats d'hypothèques et balances de prix de ventes.

LE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL-EST

La nomination des différents candidats aux charges municipales de la ville de Montréal-Est, faite samedi, le 20 courant, a eu comme résultat la réélection par acclamation de tous les membres de l'ancien conseil.

M. Joseph Versailles présidera pour un septième terme comme maire, aux destinées de la jeune ville dont il est le fondateur.

M. J. Albert Berthiaume, secrétaire de la compagnie de Montréal-Est, limitée, J.-Olivier Tétrault, directeur de la manufacture de chaussures Tétrault, de Montréal, l'une des plus considérables du genre au Canada, et Adélard Rivet, de la maison de confection National Clothing Co., réoccuperont leurs sièges comme représentants du quartier centre, et M. Joseph Daviau, un pionnier né dans le territoire de la ville et dont les loirs et les revenus sont généralement consacrés au développement de sa ville et de sa paroisse, est de nouveau l'échevin du quartier ouest.

Cette réélection, qui est un beau témoignage pour le maire et les échevins de la part de leurs électeurs, démontre aussi l'esprit de concorde et d'union de ces derniers. L'harmonie entre les citoyens, la bonne entente entre conseillers, la confiance des uns et le travail des autres, voilà le succès de toute bonne administration municipale.

M. Joseph Versailles peut, comme nous le disons plus haut, être orgueilleux de sa ville, de son travail assidu et de son esprit et de sa foi dans le grand avenir réservé à cette extrémité est de l'île de Montréal, si longtemps considérée lointaine comme l'Orient.

La fondation de M. Versailles est un témoignage de ce que peut accomplir une volonté énergique soutenue par une intelligence active et éclairée, une vision nette du but à atteindre, la fermeté et la droiture de principes dans l'action gouvernementale.

La ville de Montréal-Est, dont la charte date du 4 juin 1910, n'a que douze ans et quelques mois d'existence; sa population primitive de quinze personnes, compte aujourd'hui plusieurs milliers d'âmes. Le territoire de la ville comprend quatre milles carrés, c'est à dire quatre fois le territoire de l'ancienne ville de Maisonneuve. L'évaluation municipale en 1910, est aujourd'hui au chiffre respectable de \$14,556,640 et, chose digne de remarque, 60 p.c. du territoire de la ville est évalué au taux de \$100 l'arpent; les lots les plus avantageux, sur le bord du fleuve St-Laurent, à 80.17 le pied, sur le côté nord de la rue Notre-Dame, à 80.15 et au-delà de la voie du Terminal à 80.10 et 80.05 le pied. Quant au taux de la taxe foncière, municipale et scolaire comprises, il n'est que de \$1.70 par \$100.

Au point de vue paroissial, Montréal-Est ne le cède en rien à aucune autre ville de son âge. La paroisse de St-Octave, érigée il y a deux ans, a sa propre église dont la dette n'est que de \$9,000. Elle possède un terrain donné gratuitement, assez étendu pour y ériger un presbytère. Une magnifique école sous la direction des Sœurs des SS. Noms de Jésus et Marie donne l'instruction aux enfants des citoyens catholiques. Une église et une école anglaises servent au culte et à l'instruction des citoyens protestants.

De plus, le territoire de la ville de Montréal-Est se voit émaillé par trois autres paroisses; la paroisse de l'Enfant-Jésus de la Pointe-aux-Trembles à l'est, celle de St-Joseph des Prairies, au nord, et la paroisse de St-Victor à l'ouest.

Vos Vêtements sont Lavés dans des Savonnages Pura

Une visite à cette buanderie moderne vous éclairera sur les procédés scientifiques de nettoyage. Vos vêtements ne viennent pas en contact avec la machine et l'on n'emploie ni acides, ni agents chimiques. Du savon pur et de l'eau pure font le travail. Agités doucement pendant des heures dans des savonnages bouillants, vos vêtements en sortent blancs comme neige, parfaitement nets et sains.

Tél. UPTOWN 7640
TOILET LAUNDRIES LIMITED
425, RUE RICHMOND

En 1910, Montréal-Est ne comptait aucune industrie. Aujourd'hui les usines de Canada Cement Company, Limited, Imperial Oil Limited, Canadian Electrical Steel, Canadian Steel Tire and Wheel Company, les manufactures de Dominion Carriage Company, Limited, Crane Limited, Gates Refractories Limited, la cie des Rouets, les établissements de Coton Aseptiques du Canada, Limited, The Raymond Cement Products Company, Limited, la Durocher Construction Company, la Carrière de Montréal-Est, emploient plus de 2,500 ouvriers. Une nouvelle industrie Red Star Refractories, Limited, est en construction ses usines qui seront en opération au mois d'avril prochain et emploieront plus de 500 ouvriers. Des industriels ont récemment acquis 150 arpents de terre près du rang St-Léonard pour y établir une usine à ciment des plus considérables.

Sous le rapport des communications, Montréal-Est, qui n'avait au début que le chemin de fer du Nord Canadien et le tramway de la compagnie Terminal, possède, en plus, aujourd'hui une magnifique voie double de tramways, rue Notre-Dame, dont le service est égal en confort et rapidité au système de la métropole. La ligne de chemin de fer du Havre de Montréal, nouvellement électrifiée, a été continuée dans le territoire de Montréal-Est, jusqu'à l'immense quai de la compagnie Imperial Oil à plus que doublé. Cette ligne raccorde ainsi Montréal-Est avec tous les chemins de fer canadiens.

Grâce aux prévisions éclairées du fondateur de la ville qui a voulu en étendre le territoire du St-Laurent à la rivière des Prairies et, vu notamment à mi-chemin de la nouvelle compagnie de ciment, dans peu de temps, une ligne de tramways reliera les deux rivières et rendra facile cette construction d'un chemin de ceinture depuis si longtemps désiré.

L'ouverture de la rue Sherbrooke à travers l'est de l'île de Montréal, projet depuis tant d'années préché et constamment suivi par M. Versailles, va se faire dès l'ouverture de la prochaine belle saison. Ce boulevard va mettre en valeur et en exploitation la plus belle partie du territoire de la ville de Montréal-Est.

Que de changements depuis 1910!

Prendre des champs en friche, y faire pousser usines, manufactures, maisons d'habitation, maisons de commerce, écoles, églises, paroisses; tracer des rues au travers du chaume et de l'herbe rousse, les paver, les macadamiser, les border de trottoirs en béton et de bornes fontaines, de douze mille arbres plantés de la main de l'homme; établir un système complet d'égouts et d'égoutage pour une population de vingt mille âmes, voilà pourtant l'oeuvre accomplie en ces quelques années.

Encore une fois, le maire de Montréal-Est peut à juste titre être orgueilleux de sa ville, de la confiance que ses administrés placent en lui et en son conseil entreprenant et dévoué. (Communiqué.)

En Cour d'appel

La Cour d'appel composée de cinq juges rendra jugement le 20 février prochain dans les causes entendues le 15 janvier, sous la présidence du juge Lafontaine.

DEPART DU NAVIRE "MONT-CLARE" DE ST-JEAN-QUEST N.-B., LE 26 JANVIER

Les voyageurs dont les noms sont enregistrés pour le navire *Mont-Clare*, du Pacifique-Canadien, partant vendredi, le 26 janvier, peuvent se rendre à St-Jean, N.-B., par les trains quittant la gare Windsor à 12 h. (midi), tous les jours, sauf le samedi et à 7 h. p.m. tous les jours.

Le train du midi du 25 janvier a l'avantage d'arriver à St-Jean, N.-B., à 6 h. 35 a.m. (heure de l'Atlantique) le 26 janvier, donnant aux voyageurs le temps de déjeuner et de visiter la ville avant de prendre le train de 10 h. 30 a.m. (heure de l'Atlantique), qui les conduira à l'embarcadere du navire à Saint-Jean-ouest. Ce train comprend des wagons-lits directs supplémentaires, des modèles de Montréal à St-Jean-ouest, de sorte que les voyageurs peuvent y laisser leurs effets le temps qu'ils visiteront la ville. Les passagers du navire montés à bord des wagons-lits réguliers seront obligés de passer dans d'autres wagons-lits, à St-Jean.

Le no 16, quittant Montréal, gare Windsor, à 7 h. p.m., jeudi, le 25 janvier, est le dernier train faisant raccourciement avec ce navire. Les wagons-lits supplémentaires transportant les voyageurs du navire se rendront directement à l'embarcadere à St-Jean-ouest, tandis que les passagers à destination de Montréal occupant des wagons de jour seront transférés à Fairville dans des wagons aménagés de même façon et se rendant aussi au quai du navire. (Réc.)

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

LANGUES VIVANTES PAR L'ABBE HENRI JASMIN.

Mardi, ITALIEN : 8 h. p.m., locutions usuelles : "Dalla sarta", 8.30 p.m., grammaire (leggere, polere, parere, fare, dire...). Lecture, analyse, comparaison : "La città III. Scusi, perandare..." (Sacerdote). Art épistolaire.

Jeu, ESPAGNOL : 8 h. p.m., locutions usuelles : "En casa de la modista", 8.30 h. p.m., grammaire (Ibamos caminando...). No hace mas que un ano... Lecture, analyse, comparaison : "Los Puritanos". Es decir, ya no lo tengo... De vez en cuando (Valdés). Art épistolaire.

Samedi, ALLEMAND : 8 h. p.m., locutions usuelles : "Bei der Schneiderin", 8.30 h. p.m., grammaire (Essen... vergessen. Er erwelrte sein Geschäfft dadurch, dass...). Lecture, analyse, comparaison : "Edisons Jugend : Er kam als...". Art épistolaire.

"L'Amitié française d'Amérique"

Tel est le titre de la conférence prononcée à Lowell, Mass., le 17 septembre 1922, par M. l'abbé Lionel Groulx, au congrès de la Fédération catholique des sociétés franco-américaines.

Ce discours-conférence de l'abbé Groulx, bien documenté et d'une tenue littéraire irréprochable, a été imprimé en une plaquette d'une trentaine de pages et tiré de ses milliers d'exemplaires.

L'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, à ses frais, dispersera dans tous les coins de la Nouvelle-Angleterre ces feuilles détachées du tronç de l'arbre national et soufflées ici, en terre américaine, par le verbe chaud et vibrant d'un fils du Canada. Nous en adressons un exemplaire aux maisons d'éducation, aux conseils, aux médecins examinateurs, etc., etc.

Il faut lire et faire lire en entier cette causerie qu'anime d'un bout à l'autre un souffle de patriotisme ardent et éclairé, un souffle d'idéal et de foi dans les glorieuses destinées de notre race qui grandit et persiste dans ses traditions.

De "L'Union de Woonsocket"

Déjeuner intime

M. F.-J. D. Barnum donnera un déjeuner de réception aux membres de l'Association des ingénieurs forestiers en visite et aux entomologistes, à l'hôtel Mont-Royal, mercredi prochain, le 24 janvier, à 1 heure précise. Le déjeuner aura lieu dans le salon D. On peut se procurer les billets chez le secrétaire, M. Roland D. Craig. Tous les membres sont cordialement invités.

Niagara en hiver

Les foules innombrables qui chaque année visitent les cataractes du Niagara les proclament la plus grande merveille du continent américain. La gorge par où les eaux se précipitent dans le lac Ontario après leur formidable plongée du haut de la falaise ne le cède guère en sublimité et en grandeur à la chute elle-même. A une faible distance du pied des chutes, le cours est relativement calme; mais à mesure que ses berges se rapprochent, il remplit la gorge et bondit par-dessus les roches en rapides écumeux, ici se brisant en un jet délicat, là s'élançant dans l'air au contact de quelque obstacle rocheux qui entrave sa course vers le calme des lacs inférieurs. Les chutes célèbres ne sont jamais plus splendides que dans les mois d'hiver. Un manteau de neige couvre les rives environnantes. Les arbres et les arbustes, baignés continuellement dans le brouillard soulevé par le torrent, portent un revêtement de givre d'une blancheur éclatante, merveilleusement travaillé et orné de la plus belle dentelle. Les rochers et les galets le long de son cours se transforment en immenses blocs de glace étincelante et des monuments de glace se dressent devant la Cave des Vents et sur les degrés qui descendent aux côtés de la gorge. Mais aucune puissance ne peut arrêter le puissant torrent dont les eaux écumantes prennent une teinte plus profonde et plus sombre encore du fait de la blancheur et de la glace qui les entourent. En volume nullement diminué, elles passent majestueusement, projetant bien haut dans les airs leurs reflets d'arc-en-ciel, comme dans un orgueilleux dédain des lois rigoureuses du roi-hiver. Le réseau du Grand Tronc offre des facilités exceptionnelles pour atteindre le merveilleux Niagara. (Réc.)

L'opinion d'un universitaire

St-Jean, N.-B., 23. (S.P.A.) — Le professeur Whitball, de l'Université McGill de Montréal, est débarqué il y a quelques jours à St-Jean, après un voyage en Angleterre. Il prétend que l'Angleterre a les yeux tournés vers nous pour ce qui regarde les recherches sur la maladie du diabète.

Le chômage a diminué en Angleterre par suite des mesures du gouvernement. Il ne croit pas que la situation européenne puisse s'améliorer sensiblement avant la reprise de commerce mondial de tous les pays. Le coût de la vie baisse tranquillement. Les gens d'Angleterre songent beaucoup à émigrer au Canada.

Au club Canadien

C'est ce soir que M. Louis Thomas donnera sa conférence dans les salons du club Canadien, 350, rue LaGauchetière-Est. M. Thomas parlera de la "Situation actuelle en France".

Banquet des Sourds-Muets

Jeudi prochain, le 25 février, un grand banquet sera donné aux élèves de l'Institution des Sourds-Muets du boulevard St-Laurent, (3690).

Les dames patronnesses de l'Institution sont chargées de l'organisation de cette fête de charité. Elles sont donc priées de faire quelque chose et de demander à des amis et à des voisins de coopérer à cette oeuvre.

L'Institution est située dans le nord de la ville. Les paroissiens de Ste-Cécile donneront généreusement comme l'an dernier, ainsi que celles de Saint-Vincent et de l'Enfant-Jésus depuis longtemps. A leur exemple, toutes les paroisses de Montréal devraient participer largement à ce souper, car toutes ont des sourds-muets.

Il s'agit d'abord de préparer un repas de deux cents convives, d'envoyer à cet effet : viandes, pains, gâteaux, fruits, sucreries, etc. Leurs douceurs et tout ce qui peut convenir à un banquet. Ce n'est pas tout. Il faudrait qu'il en restât tant que ces petits infirmes puissent en avoir pour un grand nombre d'autres repas plus modestes et plus intimes. Ce n'est pas encore tout. Ces convives sont des pauvres pour la plupart, il s'en trouve qui sont peu vêtus; il faudrait les habilier pour la circonstance. C'est dire que tous les dons seront bien accueillis, qu'ils s'appellent plats, habits, effets ou argent. Tout envoi d'argent ou d'effet par la poste sera adressé à l'Institution des Sourds-Muets, 3600, boulevard St-Laurent, Montréal. Mercredi et jeudi, des voitures iront recueillir les plats et les effets du banquet. Avertir ou demander des renseignements à Calumet, 354.

Le banquet commencera à 7 h. 30 (Communiqué.)

LES FEMMES DE QUARANTE A CINQUANTE

Seront intéressées à savoir ce que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham a fait pour Mme Thompson.

Winnipeg, Man. — "Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham m'a été efficace sur tous rapports. J'étais très faible, souffrant de maladies fréquentes chez les femmes. Ne voulant pas du médecin, j'ai pris le Composé Végétal et en prends constamment. Je le recommande à mes amies, et à toutes celles qui ne sont pas bien portantes." — Mme Thompson, 303 Lizzie St., Winnipeg, Man.

Lorsque les femmes entre les âges de quarante et cinquante souffrent de nervosité, irritabilité, mélancolie et choleurs, causant les maux de tête, étourdissements, ou sensation d'étouffement, elles devraient prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Prépare de racines et d'herbes, ne contient ni drogues, ni médicaments, ni narcotiques.

Ce remède célèbre, dont les ingrédients médicinaux sont extraits de racines et d'herbes, prouve sa valeur dans des cas, depuis cinquante ans. Des femmes, partout, témoignent sur la vertu merveilleuse du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Femmes qui souffrez, écrivez à The Lydia E. Pinkham Medicine Co., Cobourg, Ont., pour avoir un exemplaire gratis du Manuel Confidentiel de Lydia E. Pinkham sur les "Maladies particulières de la Femme".

ANTIKOR-LAURENCE
CURE RADICALE DES GONORRÉES, EFFICACE, SANS DOULEUR EN VENTE PARTOUT 25¢
FRANCO PAR LA POSTE
A. J. LAURENCE, MONTREAL

ALMANACH

Sans contredit le plus beau et relativement le meilleur marché : L'ALMANACH DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE POUR 1923 : 1 portrait hors-texte, 76 sujets canadiens, 6 tableaux de maîtres, 20 portraits, 2 dessins, 34 reproductions de monuments, 27 articles. Prix : 50 sous, franco. (Douze pour le prix de dix). Au Secrétaire des Oeuvres, 105, rue Ste-Anne, Québec.

p.m., les dames seront particulièrement admises à servir les tables et à assister à la démonstration qui sera donnée par les petits sourds-muets. Tout cela sera intéressant et instructif au suprême degré, et peut-être toute une révélation pour plusieurs.

(Communiqué.)

GOODWIN

REPS, POPELINES et TAPISSERIES à des prix ridiculement bas.

Voici une excellente occasion d'embellir votre foyer à peu de frais. Il y a évidemment une raison à des prix aussi hors de l'ordinaire, c'est que ces tissus à draperies sont de seconde qualité, mais les imperfections en sont si légères qu'elles sont même difficiles à découvrir.

225 verges de reps rose, rouge ou brun, 50 pouces de largeur, si joli pour portières, rideaux, coussins, etc. La verge 75

400 verges de popeline mercerisée au croisé épais, en les jolies couleurs : bleu, vieux rose, vert et naturelle. Très employée pour draperies, couvre-lits, garnitures de bureau, etc. 50 pouces de largeur. La verge 1.15

300 verges de reps double au beau fini durable, très épais pour draperies et portières. 50 pouces de largeur. La verge 1.45

150 tapisserie à dessins de verdure sur fonds de couleurs foncées qui s'adapteront à n'importe quelle pièce. 50 pouces de largeur. Ce lot comprend une pièce de tapisserie au fini mercerisé, à dessins fleuris de couleurs variées sur fonds foncés. La verge 3.95

—Au quatrième.

Goodwin
LIMITED

ASPIRIN

A MOINS que vous ne voyiez le nom de "Bayer" sur les tablettes, vous n'avez pas d'aspirines du tout.



N'acceptez qu'un paquet non décajeté de "Tablettes d'aspirine de Bayer", qui contient le mode d'emploi et les doses établis par des médecins depuis 22 ans et dont des millions ont reconnu l'efficacité et la sécurité contre

Rhumes Mal de dents Mal d'oreilles Mal de tête Névralgie Lumbago Rhumatismes Névrite Douleurs

Petites boîtes de "Bayer" de 12 tablettes.—Aussi boîtes de 24 et de 100—chez les pharmaciens.

Aspirine est la marque de fabrique (enregistrée au Canada) de la manufacture de Bayer. Quelqu'un qui n'est pas bien reconnu que le mot Aspirine signifie produit de Bayer afin de protéger le public contre les contrefaçons, nous étiquerons sur les tablettes de la compagnie Bayer la marque générale de fabrique, le nom de Bayer en croix.

Le Café PRIMUS



Pour le déjeuner, avec ou sans lait, aussi bien que pour la demi-tasse traditionnelle, rien n'égale le CAFE PRIMUS à la saveur exquise et à l'arome délicat.

DISTRIBUTEURS : L. CHAPUT, FILS & CIE, LIMITEE, MONTREAL

Université de Montréal Elections à la Chambre de commerce

FACULTE DES LETTRES

Monsieur Jean Désy fera, ce soir, mardi, à huit heures et quart, dans la salle des conférences de l'Université de Montréal, 185, rue St-Denis, une causerie avec projections : "Au pays de Walter Scott". L'entrée est gratuite.

L'assemblée générale spéciale de la mise en nomination des candidats à l'exécutif et au conseil de la Chambre de commerce aura lieu le mercredi 24 janvier, à 4 heures de l'après-midi.

"LE GRAND CHOC"

PAR M. LE MIERE

(Suite)

Le pharmacien, absorbé, surmené, ne ressuscita pas la querelle, et Mademoiselle continua de lire, de rêver, de se promener, de faire des riens, au gré de sa fantaisie, en se donnant de belles raisons; d'abord, Mme Champré n'était pas du tout malade; elle-même le répétait à qui voulait l'entendre! Elle se levait plus tard et se couchait plus tôt; très bien. La femme de ménage venait tous les jours, et, à la Saint-Clair, on remplacerait la petite servante par une autre, plus grande : rien de mieux! Puis, comme il faisait beau, que la brise ti-

the faisait en sorte de le laisser acaparer par le pharmacien, s'en-tourait, à propos, des petits. Elle se dérobait très adroitement aux tentatives d'Albert pour causer avec elle; mais elle était bien trop fine mouche pour affecter de le fuir... Mieux valait que le papa Champré ne se mêlât point de l'affaire... Si le pauvre garçon pouvait se dispenser de parler! S'il voulait comprendre, de lui-même, l'inanité de ses prétentions! Mais comprenait-il? Quel était le sens du regard pénétrant qu'attachaient, sur elle, les grands yeux noirs?

Un après-midi, elle revêtit sa plus belle robe, — une mousseline brodée ondulant sur fond rose, — l'orna d'un col nouveau, inaugura une coiffure inédite et se tint prête à sortir. On rencontrerait, aujourd'hui, beaucoup d'étrangers.

Le 13 juillet ramenait la Saint-Clair, la fête locale traditionnelle. Les petits Champré avaient rêvé, un mois d'avance, au plaisir de circuler parmi les baraques foraines, formant une petite rue dans la grande, à la joie de contempler l'escalade du mât de Cocagne et autres spectacles divertissants. Mais rien ne valait, pour eux, le ravissement de voir courir et sauter,

sur l'herbe, des chevaux montés par des hommes habillés de toutes les couleurs.

Car Pont-le-Roy avait ses courses, organisées par des éleveurs du pays. Y prenait part, avec quelques haridelles, de bons spécimens de la race chevaline normande; la lice était même ouverte aux concurrents de toute origine.

Les propriétaires des chevaux engagés, les autorités officielles qui patronnaient l'entreprise, amenaient, quelquefois d'assez loin, leurs amis et connaissances; les autos se succédaient, sur les routes, comme des files de météores; des flots de toilettes élégantes se mêlaient au populaire qui, ce jour-là, envahissait les pâturages communaux, transformés en hippodrome. De fait, cette étendue immense et plane, tapissée d'une herbe courte, offrait une piste idéale aux exploits des jockeys.

Lorsque le pharmacien, accompagnant sa smala, arriva sur le champ de courses, l'espace dénommé "pelouse" sur les cartes d'entrée fourmillait de spectateurs. La chaleur était lourde, les horizons flambaient, les circuits de la rivière jetaient un éclat dur. Aurore

brise ne soulevait les drapeaux tricolores fichés au haut des mâts les délimitaient la piste, et aux quatre coins de la tribune, où chacun pouvait, librement, se mettre à l'ombre quand il en avait assez du soleil.

Deux jeunes gens, élégants et gais, venaient de franchir l'escalier raide, et, ne trouvant plus où s'asseoir, restaient debout sous la tente, contre la balustrade peinte en vert cru. Le vicomte de Graignes était, depuis quelques jours, en villégiature à la Rive, et il avait eu la fantaisie d'inviter son ami Vaillière aux courses de Pont-le-Roy.

Le fils cadet de la douairière passait une grande partie de l'année à Paris, où il s'amusaient en étourdi de la plus belle espèce, devant et désolant sa mère... Les chevaux étaient l'une de ses passions, et elle se manifestait éloquentement sur des scènes bien autres que celles de Pont-le-Roy! Renaud était plus pratique; il était de ceux qui savent calculer leurs entrainements.

En cette minute, il observait, jumelle aux yeux, les préparatifs de la première course. Lui et son camarade avaient parié, par habitu-

de, et ils discutaient plaisamment au sujet de leurs favoris, quand l'instrument d'optique vacilla dans la main de M. Vaillière. Il reconnaissait la silhouette qui s'introduisait dans le champ de sa vision.

Il la suivit des yeux, bien à l'aise pour détailler l'harmonie des proportions, le charme des sentiments... Quelle jolie personne! Elle portait son ombrelle avec une grâce un peu nonchalante, vraiment inimitable, et ce chapeau très grand lui faisait une tête fine à ravir.

Pendant ces trois mois, l'image de Mlle Champré avait bien un peu hanté Renaud... Tout à coup, dans cette réverbération intense, ce tourbillonnement de foule multicolore, cet étourdissement brouhaha, il se demanda si, en se rendant à l'invitation d'Adolphe, il n'avait pas obéi principalement au désir de revoir Marthe!

La jumelle faillit tomber en bas de la tribune, haut perchée sur des pieux. Le jeune homme porta la main à sa tête... Ah ça devenait-il fou? Allait-il s'éprendre ridiculement d'une jeune fille sans le sou, dont le père était marchand de drogues à Pont-le-Roy?... Lui, Renaud, qui descendait, par sa mé-

re, des comtes de Croix-Vignonn... lui qui pouvait énoncer couramment le chiffre de deux cent mille francs comme minimum de ses prétentions matrimoniales... Ah! non, tout de même!

"Ma mère ferait un beau tapage", pensa Renaud. Il se détourna de la vision captivante, essaya de s'intéresser à la course. Les cris et les applaudissements saluèrent le vainqueur; les éclats stridents de la fanfare retentirent, là-bas, effarouchant les bêtes à cornes, toutes réfugiées dans le même coin, lorsque Mme de Graignes arriva en coupé, simplement pour faire acte de présence et ne pas déshonorer le maire et l'adjoint, qui étaient de braves gens.

Suivie de sa demoiselle de compagnie, elle rencontra bientôt la famille Champré, sera la main au père et aux deux jeunes filles, caressa les enfants. Mme Harbot venait d'aborder Marthe; elle posait là, en toilette crême et kimono d'Irlande, avec un pendentif magnifique dans l'ouverture trop accentuée de son corsage. Elle n'obéissait à la comtesse de Graignes qu'un salut assez distant; Clarisse n'avait jamais pu se flatter au château, malgré tous ses efforts; ses yeux noirs, sous la voilette, eurent un regard oblique, et elle ne tarda pas à rejoindre la bande d'étrangers qu'elle pilotait.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au no 43, rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). J.-J. BOUCHARD, gérant.

LA VIE SPORTIVE

Nos universitaires attendent les Varsity de pied ferme

L'Université de Montréal réussira-t-elle à vaincre le Varsity de Toronto qui vient de triompher du Queen's de Kingston dans une brillante partie qui nécessita une période supplémentaire et se termina par le score de 4 à 3? Voilà le grave problème qu'auront à résoudre nos étudiants canadiens-français, samedi prochain.

L'Université de Montréal semble être la seule capable d'arrêter la marche triomphante du Varsity et les journaux de Toronto n'hésitent pas à dire que l'équipe de nos étudiants est la plus redoutable de la ligue. Le capitaine Desbriens paraît être l'étoile de la ligue suivie de près par Hudson qui est en tête des compteurs de la ligue des universités.

Toronto possède une équipe d'étoiles, Hudson, Carson et Westman forment une ligne d'avants qui sont difficiles à arrêter.

L'Université de Montréal n'aura pas la tâche facile et devra par conséquent se dépenser si elle veut gagner.

Nos étudiants ont tellement l'ambition de gagner qu'ils ont décidé, s'ils perdent samedi, d'aller jouer avec Queen's, en faisant le trajet à pied de Montréal à Kingston. Il est plutôt probable que nos étudiants alimenteront mieux gagner que d'entreprendre un aussi rude voyage. Il sera donc intéressant de voir samedi soir le Varsity de Toronto et l'Université de Montréal aux prises.

Il faut se rappeler que c'est Toronto qui s'est objecté depuis deux ans à l'entrée de l'Université de Montréal dans la ligue intercollégiale, prétextant qu'elle n'avait pas une assez forte équipe. C'est ce que nous verrons. La vente des billets est très considérable et l'Arena compte qu'il y aura une assistance aussi considérable qu'aux parties professionnelles. C'est la seule partie que nos étudiants joueront ici à Montréal.

Les quilleurs de Montréal triomphent de ceux de Lévis

Le club Montréal, dirigé par Rodrigue Lamoureux, a triomphé, samedi soir, des joueurs de Lévis, dans une partie régulière de la Ligue Provinciale de Québec. La rencontre a eu lieu sur les magnifiques allées du National, rue Cherrier.

Avant la partie, M. Rodrigue Lamoureux, qui est directeur de l'Association de la rue Cherrier, souhaita la bienvenue aux visiteurs au nom des quilleurs de Montréal, et il remercia l'administrateur général du National, M. J.-André Laliberté, d'avoir mis la salle du National à sa disposition pour cette rencontre.

M. P.-G. Laberge, vice-président de l'Association, se fit un plaisir d'adresser quelques mots de bienvenue aux joueurs de Lévis, et il présida à l'ouverture de la partie en lançant la première boule.

Quoique le club Montréal ait gagné les 3 parties consécutives, les

visiteurs ont fourni une très belle exhibition, et Paquet, de Lévis, obtint la meilleure partie simple avec 233. Sparry, du Montréal, roula un total de 600, en 3 parties.

SOMMAIRE

LEVIS

Verreault	180	160	178	518
Hamel	155	184	155	494
Carrier	173	142	171	486
Roberge	152	156	156	464
Paquet	190	233	168	591

Totaux... 850 875 828—2553

MONTREAL

Bryson	179	199	181	559
Goudreau	161	179	191	531
Sparry	220	191	189	600
Bénard	193	171	151	515
Talbot	165	226	180	571

Totaux... 918 966 892—2776

PREMIERE VICTOIRE DU M.A.A.A.

LES EQUIPIERS DE L'ASSOCIATION DE LA RUE PEELE ONT TRIOMPHÉ DU LOYOLA PAR UN RESULTAT DE 4 A 2. SHAMROCK EST BATU PAR LE SAINT-ANNE.

Les parties de la ligue de hockey de la cité, à l'Arena Mont-Royal, continuent à intéresser les amateurs du sport amateur et ces joutes donnent lieu à de rudes duels. Hier soir, les rencontres à l'Affiche ont été contestées au possible et les spectateurs ont fort goûté le spectacle offert. La joute Sainte-Anne-Shamrock s'est terminée en faveur du club de Pat Lynch par un résultat de 1 à 0 tandis que la partie M. A. A. A.-Loyola a été gagnée par les équipiers de la rue Peel par un résultat de 4 à 2.

A l'encontre de l'attente du public, M. A. A. A. est sorti victorieux de cette lutte. Leurs avants firent merveille et renversèrent tout sur leur passage. Shearer et Horsfall se distinguèrent dans les deux premières périodes, Bowles et Read dans les deux dernières. La partie fut très rapide et pleine d'entrain. M. A. A. A. débuta à toute vitesse et Cole put à peine suffire durant les premières minutes de la partie. Ebyola ne fit cependant preuve de bonne condition ne se mettant en évidence que de temps en temps, alors qu'il se lançait à l'attaque avec furie mais cela ne durait pas.

McCormick dans les buts pour M. A. A. A. fit un travail splendide et c'est à lui que revient le plus de crédit pour leur victoire de ce soir. Il arrêta des lancers qui semblaient des points sûrs et provoqua les applaudissements de la foule.

Dans la première partie Shamrock ne se montra pas à la hauteur de la position qu'il s'était créée dans les parties précédentes. Les Irlandais semblaient n'avoir aucun système et paraissaient trop anxieux de vouloir traverser les défenses. Ils manquaient aussi complètement d'ensemble.

C'est grâce au travail de Luke-man et aussi à la chance qui le favorisa si le résultat n'est pas plus élevé. Car il est à remarquer qu'en trois occasions différentes Lapeman fit des arrêts qu'il ne s'attendait certainement pas de faire. Penny de son côté n'eut presque rien à faire, les efforts que firent les avants des Shamrock pour s'approcher trop près forcèrent les défenses à faire presque tout le travail.

Alignement des équipes :

Ste-Anne	Shamrock
Penny	butts
Lahue	défenses
Anderson	défenses
Davies	centres
Doyle	avants
Jupp	avants
Substituts	— Ste-Anne : Degray,
Pearson, Macpherson, Shamrock :	
Robertson, Doherty, Green.	

SOMMAIRE

Première période	
1—Ste-Anne : Davins	4.00
Deuxième période	
Aucun point.	
Troisième période	
Aucun point.	

LES PARTIES DE LA LIGUE INTER-ASS'N

Les joutes disputées hier soir, dans les séries de la ligue de quilles Interassociation, ont donné les résultats suivants :

CENTRAL "Y"

Pearson	153	186	166	505
Moir	137	155	159	451
Uiley	161	157	154	472
Baird	156	152	146	454
Parnelee	145	167	146	458

Totaux... 752 817 771 2347

M.A.A.A.

Gibbs	220	197	178	595
L. Moir	175	145	145	465
Gardner	163	161	189	513
Foster	198	178	170	546
Brown	163	136	202	501

Totaux... 919 817 884 2620

WESTMOUNT "Y"

Burman	147	135	156	438
Marchus	161	135	122	418
Macleay	150	117	157	424
Gammion	164	120	161	445
Gardner	164	110	137	411

Totaux... 745 617 733 2095

NATIONAL no 6

Allard	150	118	125	393
Mayrand	135	150	187	472
Gaudron	179	187	175	541
Aubry	117	164	110	391
Choquette	137	138	187	462

Totaux... 718 767 784 2259

M.A.A.A. ROUGE

Imrie	166	156	190	512
McKenzie	163	156	174	493
McKenzie	158	128	130	411

McCann	165	144	125	434
Palmer	186	149	130	465

SUN LIFE

Bayne	140	112	177	429
Cochrane	193	192	168	552
Wright	139	160	131	430
Cole	160	152	190	502
Scott	191	167	160	518

Totaux... 823 783 826 2432

Central "Y" Rouge

C. Orr	138	187	149	474
Snell	174	116	167	457
F. C. Orr	166	130	166	462
Rieffert	138	165	192	495
Mulcair	170	134	187	491

Totaux... 786 732 861—2379

National No 4

Demers	135	105	164	404
Desrosiers	179	130	159	468
Lecavalier	150	191	181	522
Laforest	189	143	171	503
Cadotte	133	182	170	485

Totaux... 786 761 845—2382

Railroad Bleu

Dawe	171	148	164	483
Stewart	179	169	118	466
Walton	160	129	147	436
Goodlet	166	156	146	468
Parker	166	186	150	502

Totaux... 782 788 725—2295

National No 2

St-Maurice	151	170	181	492
Sauvagon	201	147	178	526
Léger	181	166	184	551
Cardinal	193	177	175	545
Lamoureux	178	200	171	549

Totaux... 904 860 879—2643

N.A.A.A.

Corteau	179	145	148	472
Frigus	150	159	138	447

Mennier	168	179	178	525
Lanthier	148	201	172	521
Bénard	180	165	158	503

Totaux... 825 849 794—2268

Dent Harrison

Anderson	131	170	191	492
Vanier	131	159	167	457
Drain	143	115	113	408
Henderson	172	175	—	347
Creates	162	158	129	448
Dalín	—	—	164	164

Totaux... 739 777 801—2372

C. DE C. BLANC

Ortiz	127	127	160	414
Auclair	130	172	152	454
McKenzie	161	151	165	477
Fillion	143	153	198	494
Couillard	141	137	166	444

Totaux... 702 740 841 2283

M.A.A.A. ROYALS

Lafontaine	171	129	154	454
Smith	205	103	157	465
G. Thomas	117	134	132	383
W. Thomas	178	147	156	481
Pitman	149	134	164	447

Totaux... 820 847 763 2230

CENTRAL "Y" BLEU

Thompson	129	125	180	434
Gould	140	184	138	462
Murphy	104	139	125	458
Ingram	160	163	132	455
Shelbourne	164	168	180	512

Totaux... 787 779 755 2271

M.A.A.A. BRUN

Shaver	142	172	145	459
Grose	237	156	165	558
Orr	179	130	179	488
Kyle	152	164	165	481
Newman	149	153	173	475

Totaux... 859 775 767 2401

WEST. A.A.A.

Cornell	140	129	125	394
Fulton	136	135	156	427
Work	177	151	153	481
McCaig	128	122	143	393
Shaw	177	173	179	529

Totaux... 758 710 756 2224

M.A.A.A. GRIS

Langridge	187	163	143	493
Meldrum	116	15	113	381
Hughes	179	172	181	532
O'Mara	136	137	158	431
Eaves	217	147	203	567

Totaux... 835 771 798 2404

NATIONAL no 5

Demers	138	143	129	410
Duhamel	188	158	159	505
Bonnefille	131	151	145	427
Florence	116	165	134	415
Trudeau	129	164	169	462

Totaux... 702 781 736 2219

R.R. Y.M.C.A.

Mann	178	154	198	550
Payne	171	140	142	453
Laing	151	160	133	444
Simpson	155	186	135	496
Carmichael	168	169	167	504

Totaux... 823 809 795 2427

Le salon de l'automobile

Le Salon d'Automobile est ouvert depuis deux jours à peine et déjà l'affluence bat son plein. Six mille personnes environ l'ont visité, samedi soir, à son ouverture, mais ce nombre a été plus que dépassé, hier. La foule des visiteurs a défilé depuis le matin jusqu'au soir, se succédant sans interruption. Le Salon est ouvert de 10 h. 30 a.m. à 10 h. 30 p.m. et il en sera ainsi tous les jours de la semaine jusqu'à sa fermeture.

Le Salon actuel, sans en faire l'éloge, passera pour le plus beau et le plus considérable tenu jusqu'à présent à Montréal et au Canada. Non seulement l'on n'a rien oublié pour le rendre agréable aux visiteurs, mais les modèles qui y sont exposés sont du dernier cri en fait d'amélioration et de perfection, tout en tenant compte du confort et de l'agréable.

On n'a pas oublié le côté prati-

que non plus et plusieurs modèles tenteront nombre d'amateurs de l'automobilisme, quand ils constateront avec quelle élégance on les a fabriqués pour répondre à toutes les exigences actuelles.

Le Salon, nous l'avons déjà dit, occupe deux étages complets de l'édifice Almy's. Cela donne un peu une idée de l'importance de ce Salon. On y voit non seulement ce qui concerne l'automobile et ses accessoires, mais en général tout ce qui concerne l'automobilisme et même le trafic et la circulation.

C'est ce qui le rend attrayant au simple particulier comme au commerçant ou à l'acheteur. Il constitue la meilleure leçon de démonstration, à Montréal, dans ce champ si vaste de l'automobilisme, avec ses développements et son progrès.

EXPOSITION d'automobiles

Aujourd'hui et toute la semaine
10 a.m. à 10.30 p.m.
Admission... 30c
ALMYS
St-Catherine, coin Bleury
SOIREE DE GALA
Admission: \$100
Mercredi 24 janvier

BREVETS D'INVENTION
En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis
MARION & SCARION
864, RUE UNIVERSITE
TEL.: UP 6474

FUMEZ LE TABAC HACHE

"OGDEN'S

CUT PLUG"

15¢
le paquet



Boîte
métallique
d'une ½ lb.
80¢

"Un Vrai Régal"

"OGDEN'S LIVERPOOL"

Pour ceux qui roulent leurs cigarettes
DEMANDEZ
LE TABAC HACHÉ FIN
"OGDEN'S FINE CUT"
(Dans le paquet vert)
C'EST LE MEILLEUR

LA CAMPAGNE ELECTORALE

DANS LES DIVISIONS MERCIER ET LAURIER

LES LIBERAUX DU PREMIER COMTE CHOISISSENT M. G. A.

LAPORTE, PHARMACIEN, COMME LEUR CANDIDAT — DANS LAURIER, M. HECTOR PERRIER, ADVERSAIRE DU DR POULIN, OUVRE SA CAMPAGNE — IL DECLARE QU'IL EST DANS LA LUTTE JUSQU'AU BOUT "DEBARRASSER LA LEGISLATURE DES DEPUTES NUISIBLES ET INUTILES".

LES CONSERVATEURS CHOISISSENT L'ECHÉVIN BRAY DANS

ST-HENRI, M. PIERRE AUDET DANS LEVIS ET M. JOHN HAYES DANS RICHMOND — LE NOTAIRE LAFRENIERE DANS SOREL.

La convention des libéraux du nouveau comté de Mercier a été, au deuxième tour du scrutin, M. Georges Arthur Laporte, pharmacien, candidat officiel et porte-étendard du parti libéral dans le comté. Le choix s'est fait par élimination entre huit concurrents, proposés aux délégués, réunis hier, dans la salle du club Perron, avenue Mont-Royal.

MM. L.-C. Farly et Emile Depocas, avocat, ont soutenu avec succès un premier tour de scrutin, alors que cinq concurrents s'étaient retirés avant le vote; mais M. Laporte, qui était au deuxième rang, avec 61 votes au premier tour du scrutin, a remporté la palme haut la main, au deuxième scrutin, en accaparant tous les votes de M. Depocas, contre M. Farly, qui n'a fait aucun gain avec ses 78 premiers votes. M. Laporte a obtenu 106 votes sur 184, soit une majorité de 28 voix sur M. Farly.

A la mise en nomination, les candidats ont été proposés dans l'ordre suivant: MM. G.-A. Laporte, Wilfrid Pilon, Emile Depocas, L.-C. Farly, J.-E. Sansregret, Léonce Plante, Emile Massicotte et J.-H. Robert. Cinq se sont retirés aussitôt pour laisser champ libre à MM. Laporte, Farly et Depocas.

M. Sansregret, en se retirant, se déclare ouvertement contre le double mandat; il veut consacrer son temps à servir les intérêts du quartier Delorimier qu'il représente au conseil municipal. Il a pu se satisfaire à la tâche actuelle, dit-il, je ne veux point accepter un autre mandat afin de ne pas négliger les contribuables de mon quartier. Cette déclaration est chaleureusement applaudie.

La réunion n'a pas été mouvementée et les délégués sont restés très dociles aux indications brèves et précises que M. Irénée Vautrin, organisateur du parti, leur a servies. Il faut dire que l'enthousiasme de la salle était étroitement surveillé et même barrée par des agents bien musclés, postés deux à la porte sur le trottoir, deux à l'intérieur au bas de l'escalier, deux autres au haut de l'escalier, et enfin deux autres à la porte de la salle proprement dite; puis à l'intérieur, on remarquait des agents et des détectives en places à des endroits stratégiques. C'était donc une fortifiée bien gardée, et seul pouvait y pénétrer le porteur d'un carte de délégué; on a fait des concessions pour les journalistes.

Avec des précautions semblables, les organisateurs du parti ne pouvaient craindre une émeute; mais ils n'ont pu empêcher de petites escarmouches surtout lorsque les trois candidats ont exposé leur attitude et leur programme, dans les cinq minutes de discours qu'on leur a alloués. Ce fut vite apaisé, sur un signe du capitaine Carle qui tenait sa petite armée d'agents de police et de détectives, dans sa main. Plusieurs délégués ont cherché à comprendre pourquoi le parti libéral mobilisait ainsi, à son service, presque exclusivement la police de Montréal; sans doute, les conventions de M. Sauvé n'offrent pas, on le suppose, le moindre danger.

A l'annuel des délégués, un nom nous a frappé, celui de Paul-Emile Wilson, le lieutenant du maire Martin en temps d'élections; et même M. Wilson qui a rossé sur tous les tréteaux M. Perron, ministre de la voirie, dans le comté de Labelle. Et par une coïncidence étrange, il était, hier soir, l'hôte du club libéral Perron.

M. Vautrin a présidé la convention, et M. J.-E. Sansregret, président du club Perron, agissait comme secrétaire. A neuf heures, le travail préliminaire a commencé et une heure plus tard, M. Vautrin, content de son œuvre, a annoncé que le parti libéral n'attendait aucune candidature dans le moment actuel, mais qu'après le choix de la convention la puissante machine du parti entraînerait à sa suite l'heureux élu... vers la victoire!

L'heure avance et le moment tragique aussi. Les nominations sont closes, cinq concurrents s'effacent, trois restent sur les rangs, il faut choisir, cinq scrutateurs sont nommés, le vote va se prendre. A cet instant solennel, trois discours nous sont imposés.

M. Farly, le premier choisi par tirage au sort, s'en tire bien. Il signale, comme un mouvement pervers, celui qui anime les vieux libéraux bien pensants du comté, qu'il faut affaiblir un gouvernement devenu trop fort et trop autoritaire. Il a la foi en l'administration actuelle parce qu'elle est conduite, dit-il, par des libéraux de vieille roche.

M. Laporte est plutôt hésitant; il n'a pas l'habitude de la tribune; il le dit bien naïvement, en regretant de ne pas être avocat pour bien parler. "Tant mieux pour vous!" lui crie un délégué. Enfin,

il parvient à épuiser les cinq minutes.

M. Depocas parle en faveur de soldats qui, comme lui, depuis vingt ans, s'acharnent aux bons combats du parti. Il réclame aujourd'hui sa récompense, et il l'exige comme un principe de justice. Les délégués lui font l'honneur de lui donner le vote le plus faible et de l'éliminer au premier tour.

C'est le vote maintenant. Tous les délégués défilent sur l'estrade, à leur tour, à mesure que M. Vautrin, dont le capitaine Carle amplifie la voix, les appelle. C'est une cérémonie que tous accomplissent avec conviction.

En attendant le résultat, on chante l'Alouette, gentille alouette, et autres ritournelles. Enfin, le timbre résonne, grand silence. M. Vautrin, ému, annonce:

"M. Laporte, 61 voix; M. Depocas, 49 voix; M. Farly, 78 voix; votes inscrits, 188."

Une ovation acclame M. Farly, qui semble assuré de la victoire. Un deuxième vote est nécessaire. M. Depocas est rayé de la liste des concurrents; quarante-cinq de ses partisans, appuient M. Laporte qui est proclamé élu de la convention, dix minutes plus tard.

Il est onze heures et demi. On crie, on chante, on acclame; amis et adversaires d'un moment se donnent la main. Tout le monde fraternise. On se sépare avec des airs de victoire pour le 5 février.

C.-E. PARROT.

L'ASSEMBLEE DE M. HECTOR PERRIER

Non, aucun "rouge" ne pousse dans le comté de Laurier le cri d'orgueil: *Non serviam*. Il ne s'agit pas d'une rébellion; mais on a juré de "dépolluer" le comté. La résolution ne manque pas de piquant.

M. Hector Perrier, président de la Jeunesse libérale, est candidat contre M. Poulin, ancien député. Quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, M. Perrier fera la lutte jusqu'au bout. D'un air résolu, énergique, il a pris cet engagement, hier soir, à sa première assemblée, au Jardin de l'enfance, à Saint-Jean-de-la-Croix.

L'assemblée, composée surtout d'ouvriers, était nombreuse, tranquille, sympathique aux orateurs, sans paraître beaucoup antipathique à M. Poulin. Elle a été intéressante par l'expression de certains sentiments d'indépendance. Tout le monde a fait l'éloge de l'administration libérale; tout le monde a reconnu qu'elle a pu commettre des erreurs mais a mis l'auditoire en garde contre le piège d'une opposition forte.

En débutant, M. Hector Perrier a rappelé qu'il est enfant du comté depuis quinze ans, qu'il y compte des amitiés solides, qu'il a collaboré à son progrès, dans la mesure de ses forces. Il a expliqué les raisons de sa candidature: il ne comptait pas entrer si vite dans la vie publique. Il espérait compléter ses études, parachever sa formation. Mais l'heure de l'action a sonné plus tôt qu'il ne s'y attendait. Il n'a pu se dérober à la demande qu'on lui a faite de briser les suffrages contre M. Poulin, dont le comté ne veut plus.

Bien que ses intérêts personnels et sa santé pourraient en souffrir, il a accepté la lutte, après deux jours de réflexion. Il faut débarrasser la politique des personnages encombrants, nuls, nuisibles et impopulaires qui s'y sont glissés. Il est prêt à recevoir des coups et à les rendre. Il est dans la lutte jusqu'au bout.

Sa profession de foi, c'est le libéralisme. Il est candidat libéral, et candidat libéral tout court. Il regrette d'avoir à combattre un député dont le mandat vient d'expirer; mais M. Poulin aurait mauvaise grâce de lui jeter la pierre. Est-ce que pendant une douzaine d'années, M. Poulin n'a pas été candidat contre M. Napoléon Turcot, son prédécesseur, qui valait mille fois plus que lui?

M. Perrier veut combattre en bon soldat pour la cause libérale. Il ne veut pas d'autre étiquette; ce serait camoufler ses convictions. Il ne s'intitule pas opposantiste ou indépendant, masque du mensonge et de l'hypocrisie.

Être libéral, c'est être libre, ou le mot ne veut rien dire. Liberté et dignité sont à la base du libéralisme. M. Perrier ne peut rendre des services que si ses actes sont extérieurement de ses pensées. Il veut l'administration libérale et ses merveilleux résultats. En finances, en colonisation, en industrie, en instruction publique, la province occupe une place avantageuse. Elle le doit à un gouvernement sage. La perfection n'est pas de ce monde. Il s'est commis des erreurs, il existe des lacunes. Mais le progrès accompli n'efface-t-il pas le reste? La campagne actuelle de dénigrement ressemble à une bourrasque. La rafale passe, la poussière retombe, il n'en restera rien.

L'orateur énonce les trois points principaux de son programme. Le premier regarde les intérêts de Montréal. Tant de habitants ont exploité ce thème que faire allusion, c'est presque prévenir le public contre soi. Mais le candidat a ces intérêts à cœur. Il sera le défenseur jaloux des droits de la métropole. Ses uniques guides seront les dictées de sa conscience, la volonté de ses électeurs.

L'orateur énonce les trois points principaux de son programme. Le premier regarde les intérêts de Montréal. Tant de habitants ont exploité ce thème que faire allusion, c'est presque prévenir le public contre soi. Mais le candidat a ces intérêts à cœur. Il sera le défenseur jaloux des droits de la métropole. Ses uniques guides seront les dictées de sa conscience, la volonté de ses électeurs.

L'orateur énonce les trois points principaux de son programme. Le premier regarde les intérêts de Montréal. Tant de habitants ont exploité ce thème que faire allusion, c'est presque prévenir le public contre soi. Mais le candidat a ces intérêts à cœur. Il sera le défenseur jaloux des droits de la métropole. Ses uniques guides seront les dictées de sa conscience, la volonté de ses électeurs.

Mississquoi tenue, hier, à Bedford, ont choisi à l'unanimité le député sortant, M. Alexandre Saurette, comme le porte-drapeau du parti durant la lutte qui vient de commencer.

Le candidat libéral tiendra une grande assemblée, mercredi soir, 25, à Dunham et le jeudi, 26, à Threlkeldburg. Plusieurs orateurs l'accompagneront. M. Saurette y invite tous les électeurs de sa division.

DANS SAINT-MAURICE

Yamachiche, 23. — Les chefs libéraux du comté de Saint-Maurice se sont réunis en convention, hier après-midi, à Yamachiche, sous la présidence de M. Arthur Héroux, pour procéder au choix d'un candidat libéral pour la présente lutte, lequel s'est porté sur M. L.-N. Ricard, notaire et député sortant.

DANS PAPINEAU

Papineauville, 25. — Les délégués à la convention de Papineau tenue ici hier après-midi, ont choisi à l'unanimité M. Désiré Lahaie, député sortant du comté de Labelle, comme candidat libéral dans la présente campagne.

DANS RICHELIEU

Ste-Victoire, 23. — Les libéraux du comté de Richelieu réunis ici hier après-midi, en convention, sous la présidence de M. Arthur Cardin, député du comté au fédéral, ont choisi à l'unanimité le notaire J.-B.-T. Lafrenière, de Sorel, comme le candidat officiel du parti libéral.

M. JOHN HAYES

Richmond, 23. — A la convention conservatrice tenue ici hier, M. John Hayes a été choisi candidat en opposition à M. Georges Deaulx, libéral, dans Richmond. On croit que le parti conservateur a le candidat fermier vienne aussi sur les rangs.

M. PIERRE AUDET

Québec, 23. (D.N.C.) — M. Pierre Audet, avocat, a été choisi comme candidat conservateur dans le comté de Lévis où il fera la lutte au Dr Roy, député sortant.

MM. BOUCHARD ET PHANEUF

St-Hyacinthe, 23. (D.N.C.) — M. Damien Bouchard a été choisi comme candidat libéral pour St-Hyacinthe. M. Emery Phaneuf, député sortant, fera de nouveau la lutte dans Bagot, comme libéral.

LE DOCTEUR POULIN

Une assemblée tenue hier soir, au club libéral Laurier-Outremont a marqué l'ouverture officielle de la campagne du docteur Ernest Poulin, député sortant de la division Laurier et de nouveau candidat ministériel.

Le docteur Poulin a fait un assez long discours. Rappelant qu'il avait promis de travailler en faveur de l'autonomie de Montréal, il dit qu'une commission de la charte fut créée, et qui constituait de la première victoire, et que, en plus du projet préparé par cette commission et connu sous le nom de "cédule A", lui et ses collègues du district de Montréal ont aussi préparé un second projet, la "cédule B", qui, après référendum, fut adoptée comme mode futur d'administration par la grande majorité des contribuables intéressés.

Il avait aussi promis l'expropriation du boulevard St-Laurent, et cette promesse encore a été accomplie, dit-il. Il a même obtenu, ajoute-t-il, la construction d'un trottoir permanent, sur ce boulevard.

L'exemption complète de taxes pour la maison Jean-Le-Prévost, est encore une action dont le Dr Poulin s'attribue le mérite, ajoutant d'autre part, que, depuis quelques mois il a travaillé en faveur du mouvement créé dans notre ville pour demander la construction d'un hôpital antituberculeux. Ce dernier projet déclare l'orateur, est en voie de réalisation et doit le gouvernement provincial, sur ses instances et celles de quelques collègues, a contribué pour une somme de \$150,000 à la construction de cet hôpital.

Le Dr Poulin traitant de politique générale, rappelle ce que le gouvernement a fait pour assurer le développement de la province à travers les points de vue.

L'éducation a fait d'immenses progrès et le gouvernement, reconnaissant la grande utilité de l'enseignement supérieur, a accordé de substantiels subsides aux collèges classiques, cependant qu'il consacrait ensuite de fortes sommes pour améliorer le sort des instituteurs et institutrices des campagnes en augmentant leur salaire.

Le Dr Poulin rappelle aussi les principaux discours qu'il a prononcés en Chambre, notamment sur les octrois aux collèges classiques, sur l'octroi d'une charte spéciale fondant l'Université de Montréal, sur la création d'une commission d'expertise pour décider du degré de responsabilité des aliénés criminels; etc.

Avant de terminer ses remarques, le Dr Poulin tient à relever les accusations portées contre certains ministres possédant de la fortune. Si la chose est vraie, allègue-t-il, c'est que ces hommes publics ont su travailler et pour plusieurs d'entre eux, jour et nuit, pour s'assurer l'aisance dont ils jouissent aujourd'hui tout en continuant à travailler dans l'intérêt de leurs concitoyens.

Dans le cas de M. Perron, par exemple, le Dr Poulin fait remarquer que ce dernier n'étant ministre que depuis quelques mois, n'a certes pas pu faire fortune en si peu de temps.

D'ailleurs, c'est un fait établi, ajoute-t-il, que M. Perron est une véritable bénédiction pour les nombreuses familles du nord dont il tient les principaux membres employés sur ses limites, et dont il ne retire aucun bénéfice.

L'échevin Seybold, candidat libéral dans Westmount; Bessette, avocat, William Patterson, président du club libéral de la partie nord, l'avocat Desbois et J.-O. Lacroix, avocat, ont été présents à la séance.

L'assemblée d'hier soir était sous la présidence de M. P.-E. Rouille, président du club Laurier-Outremont.

Pour rhumes, grippe ou influenza et comme préventif, prenez les comprimés laxatifs, *Bromo Quinine*. La boîte porte la signature de R. W. Grove. (Assurez-vous que vous obtenez *Bromo*). 30c. Fabriqué au Canada.

DANS MISSISSQUI

Farnham, 23. — Les délégués à la convention libérale du comté de

DANS SAINTE-ANNE

M. Denis Tansley, ex-député, en réponse à la requête qui lui avait été adressée ces jours derniers par plusieurs de ses amis, a déclaré hier soir, qu'il consentait à briser les suffrages des électeurs de la division Sainte-Anne comme candidat indépendant.

On se souvient que M. Tansley a été député de cette division de 1912 à 1919 et que, s'étant retiré de la lutte aux dernières élections générales, il avait ainsi permis au docteur B. Conroy d'être élu par acclamation. Notons que ce dernier est de nouveau candidat ainsi que l'échevin W.-J. Hushion.

HOCHÉLAGA

M. l'échevin Allan Bray a été choisi unanimement candidat dans la division Hochélaque à la convention conservatrice d'hier soir. Son adversaire est M. l'échevin J.-H. Bédard, député sortant et de nouveau candidat ministériel.

Rappelons que M. Bray père a été l'organisateur du parti libéral dans la division St-Henri pendant vingt ans.

LE RÉCITAL DE M. MARCEL DUPRÉ

PROGRAMME QU'EXÉCUTERA CE SOIR LE GRAND ORGANISTE A L'EGLISE ST-ANDRÉ ET ST-PAUL.

M. Marcel Dupré, l'éminent organiste français, doit donner un récital d'orgue ce soir, en l'église de St-André et St-Paul, 400 rue Dorchester-ouest, sous la direction de M. Bernard Laberge, impresario.

Après entente avec M. Marcel Dupré, voici le programme qui a été arrêté:

1.—Toccata en Fa... J.-S. Bach

Cette Toccata, bien connue de tous les amateurs de la musique d'orgue est écrite dans une forme canonique alternant avec un brillant solo de pédale. C'est un exemple du développement logique de Beethoven tirera son système de développement par progression de quintes. Le canon est exposé sur la pédale de fa, puis de do. Après un triple développement le retour à la tonique s'affirme dans une finale magnifique et grandiose.

2.—Sonate en mi bémol... J.-S. Bach

No 1 des six sonates pour "Clavicembalo" avec pédale que J. Bach écrivit spécialement pour l'éducation musicale de son fils Emmanuel. Ces sonates sont probablement les plus difficiles qui aient jamais été écrites pour la musique d'orgue.

Schweizer, dans son livre bien connu, a dit que celui qui peut le jouer n'a plus rien à apprendre de la technique de l'orgue. Les six sonates ont été jouées intégralement par Marcel Dupré dans ses récitals quand il a exécuté à Paris les œuvres complètes d'orgue de Bach, au Conservatoire, de mémoire, en février 1920 et au Trocadéro en avril 1921.

3.—Sœur Monique... Frs Couperin

L'un des morceaux les plus caractéristiques écrits par François Couperin, connu sous le nom de grand Couperin. Il a fondé avec deux de ses frères une école familiale qui, pendant près de deux cents ans, a fourni à la célèbre école de Saint-Sulpice de Paris de brillants organistes.

Cette pièce, qui fut écrite originellement pour le clavecin, est une esquisse d'un style discret, mais plein de grâce.

4.—Pastorale... Cesar Franck

Une délicieuse mélodie en mi majeur sur le hautbois forme la première partie de ce charmant morceau. La seconde partie, en la mineur fait alterner des accords en staccato sur la trompette avec une imposition de fugue qui ramène la pastorale accompagnée d'une gracieuse mélodie de flûtes, évoquant un coucher de soleil sur de calmes prairies.

5.—Variations de la 5e Symphonie... C.-M. Widor

Ces variations, au cours desquelles on peut entendre l'évocation saisissante des instruments de l'orchestre moderne, notes piquées de flûtes, archet des violons, déchirement final des cuivres ont été écrites par le célèbre compositeur pour son merveilleux Cavallé-Coll de Saint-Sulpice à Paris. Elles représentent une date dans l'histoire de l'orgue, auquel elles ont ouvert la nouvelle voie vers l'orchestre, si fertile en découvertes du plus haut intérêt.

6.—Préludes et Fugue en Si majeur... Marcel Dupré

D'une série de trois Préludes et Fugues publiés en 1912 par Leduc de Paris, ces œuvres remarquables représentent un apport original à la littérature de l'orgue pour la race, car ce compositeur a réussi à combiner la forme classique de la fugue avec les couleurs ultra-modernes du vingtième siècle de pédale; le sujet de la fugue est annoncé dans la forme mélodique du Prélude lui-même — la conclusion ramène le thème à la pédale par augmentation, dans le ton clair et triomphant de si majeur.

7.—Symphonie improvisée.

Teignez votre vieille robe ou vos draperies avec les teintures Diamond

Achetez les teintures Diamond et suivez le mode d'emploi simple qui est en chaque boîte. Ne vous demandez pas si vous pouvez teindre ou colorer avec succès, parce qu'avec les teintures Diamond, vous avez la garantie de pouvoir teindre à la perfection chez vous, même si vous n'avez jamais teint encore. Les robes, jupes, blouses, manteaux, chandails, bas, draperies, tentures tout enfin ce qui est usé et décoloré devient comme neuf. Dites simplement à votre pharmacien ou au teinturier que vous voulez teindre et de laine, de soie, de toile, de coton ou mélangé. Les teintures Diamond ne strient et ne tachent jamais; elles ne changent pas non plus ni ne s'effacent.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE No 1498

ALIDA BONENFANT, de la Cité et du district de Montréal, d'abord autorisée à ester en justice, épousée comme en biens de Joseph Mayotte, absent, y a légit J. JOSEPH MAYOTTE.

Une action en séparation de biens a été instituée le 20 décembre 1922.

PELLETIER & HERBERT, Avocats de la demanderesse.

TELEPHONE EST 8000

Aux Grands Magasins Dupuis



ARTICLES POUR HOMMES

CHAUSSETTES

1000 paires de CHAUSSETTES pour hommes; voici la meilleure occasion en fait de chaussettes depuis longtemps; vous trouverez dans ce lot des chaussettes en laine brune, bruyère et lavat, en cachemire noir ou de couleur, en laine blanche ou noire ou en soie de couleur ou noire; toutes les pointures 9 1/2 à 11. Mercredi, 2 paires pour

1.00

CHEMISES

CHEMISES DE NEGLIGE toutes genres veston et à manches doubles; très bonne qualité, jolis dessins; encolure 14 à 17; ce sont des soldes, chacune,

1.00

CRAVATES

CRAVATES de soie, magnifique choix de couleurs; valeurs jusqu'à .98 chacune — 2 pour

1.00

—Au rez-de-chaussée.

FAUX-COLS

FAUX-COLS souples; marque Arrow, ce sont des seconds de manufacture mais dont les imperfections sont à peine visibles; plusieurs modèles à votre choix; encolure 13 1/2 à 17. S'ils étaient parfaits, ils vaudraient .35 chacun, mercredi, 6 pour

1.00

CAMISOLES seulement, en laine naturelle marque Mercury; moyenne pesant: tant que le lot durera, chacune,

1.00

—Au rez-de-chaussée.

CULOTTES POUR GARÇONS

CULOTTES BOUFFANTES en tweed uni brun foncé, pour garçons de 7 à 15 ans; valeur de 1.39 chacune, pour

1.00

—Au premier.

FOULARDS

FOULARDS en laine de couleurs unies ou à rayures de soie; bonnes dimensions, pour garçons, chacun, ...

1.00

MOUCHOIRS

MOUCHOIRS blancs en tissu de bonne qualité, pour garçons; dimensions: 16 x 16 pouces, la douzaine ...

1.00

SOUS-VETEMENTS POUR GARÇONS

CAMISOLES et caleçons en laine écossaise, camisole à devant double; aussi quelques-uns en coton ouaté à côtes fines; ce sont des soldes de grandeurs incomplètes; prix les

1.00

COMBINAISONS dans les mêmes qualités, chacune, 1.00

—Au premier.

PANTOUFLES POUR HOMMES ET GARÇONS

PANTOUFLES en feutre gris ou rouge, pour hommes, pointures, 9, 10 et 11; aussi PANTOUFLES en feutre rouge, pour garçons; pointures 1 à 5, au choix, la paire,

1.00

—Au rez-de-chaussée.

CIGARES

CIGARES Peg Top, Artiste, Havana Panatellas, Dandy; mercredi, la boîte

1.00

—Au rez-de-chaussée.

CHOCOLATS

CHOCOLATS à essences variées, centre dur, à la crème, etc. La boîte de 5

1.00

—Au rez-de-chaussée.

POUR VOS FENETRES

CRETONNE de 36 pouces de largeur; rég. 39 la verge. — 3 verges pour

1.00

CRETONNE de 36 pouces de largeur; bonne qualité; choix de dessins; rég. 39 la verge — 2 verges pour

1.00

MOUSSELINE BLANCHE pour petits rideaux; dessins à pois, 25 pouces de largeur; rég. 20 la verge — 4 verges pour

1.00

MARQUISSETTE mercerisée crème ou blanche; 36 pouces de largeur; 4 verges pour

1.00

STORES crème pour portes; garnitures de dentelle de bonne qualité; dimensions: 24 x 36 pouces — 2 pour

1.00

TULLE pour rideaux longs et courts; rég. 1.10 à 1.35, en blanc ou crème; la

1.00

—Au troisième.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

J.-N. Dupuis, Prés. Eug. Dupuis, Vice-Prés. A.-J. Dugal, Directeur-Gérant rue Sainte-Catherine Est, angle Saint-André et Saint-Christophe.

OUI NOUS REPARONS LES

ORNEMENTS D'EGLISE

Confer-nous vos réparations d'ornements en cuivre de toutes sortes. Satisfaction absolue.

Tous dessins fournis gratis sur demande.

LES OUVRAGES D'ART EN CUIVRE, LTEE.

247 Saint-Jacques E. 2116-J